



Société Anonyme au capital de 2.031.435,50 €
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac
RCS Bordeaux 493 845 341

RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2018

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
REMARQUES GENERALES	4
Définitions.....	4
Avertissement	4
1. ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	5
1.1. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	5
2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018	6
2.1. SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	6
2.1.1. Historique et évolution du Groupe.....	6
2.1.2. Compte rendu de l'activité et évènements importants du Groupe au cours de l'exercice 2018	9
2.1.3. Aperçu des activités sur l'exercice 2018	11
2.2. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS.....	14
2.2.1. Formation du résultat opérationnel et du résultat net.....	14
2.2.2. Analyse du bilan.....	20
2.3. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES	25
2.4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.....	26
2.5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	38
2.6. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES	40
2.7. EVOLUTION PREVISIBILE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	40
2.8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	41
2.9. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.....	41
2.10. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT.....	41
2.11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	41
2.12. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS	43
2.13. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	44
2.14. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	44
2.15. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS	44
2.16. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	45
2.17. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL	47
2.18. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS	48
2.19. INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	49
2.20. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	60

2.21.	SUCCESSALES EXISTANTES	61
3.	COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	62
4.	COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS	63
5.	COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES	120
6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS	160
7.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES	164
8.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	168
8.1.	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	168
8.2.	CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE	172
8.3.	DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	173
8.4.	MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	179

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent rapport, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **Implanet** » désignent la société Implanet SA dont le siège social est situé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac, France, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 493 845 341 ;
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à Implanet SA, Implanet GmbH et sa filiale Implanet America, Inc. ;

Avertissement

Le rapport contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Le rapport comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le rapport pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1.1. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(Art. 222-3 – 4° du Règlement Général de l'AMF)

Martillac, le 29 avril 2019

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Monsieur Ludovic Lastennet
Directeur Général

2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 18 avril 2019 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

2.1. SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1. Historique et évolution du Groupe

2.1.1.1. Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Implanet SA.

2.1.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro d'identification 493 845 341.

Le code NAF de la Société est le 4646Z.

2.1.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 23 janvier 2007 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 23 janvier 2106, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.1.4. Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé au Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 05 57 99 55 55

Télécopie : 05 57 99 57 00

Site internet : www.implanet.com

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du code de commerce.

2.1.1.5. Historique de la Société

**2006 à
2012**

- Tours de financement pour un montant total de 34 M€.
 - Obtention du marquage CE et premières poses de prothèses de genou Madison en 2010.
 - Cession de l'activité Beep N Track à la société américaine GHX, leader mondial de la logistique hospitalière, en 2011.
 - Obtention des homologations de la FDA (510 (k)) pour Jazz en octobre 2012.
-

2013

- Signature des contrats de distribution de Jazz en Italie, Australie et Nouvelle Zélande.
 - Soumission des dossiers réglementaires pour la gamme Rachis au Brésil.
 - Ouverture de la filiale américaine Implanet America en février.
 - Déploiement de Jazz en France et en Europe.
 - Signature par Implanet America de contrats d'agents commerciaux avec des spécialistes du Rachis sur la côte Est et la côte Ouest des Etats-Unis.
 - Premières poses de Jazz aux Etats-Unis en juin.
 - Emission d'obligations remboursables en actions en janvier 2013 pour 1,5 millions d'euros et d'obligations convertibles en actions en mai et juillet 2013 pour un total de 2,9 millions d'euros qui ont été intégralement converties dans le cadre de l'introduction en bourse.
 - Emission d'obligations au profit de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD pour 5 millions d'euros.
 - Introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre.
-

2014

- Arrêt de la commercialisation des prothèses de hanches au cours du premier semestre 2014.
 - Ludovic Lastennet, Directeur Général de la Société, prend en charge depuis Boston la supervision opérationnelle de la filiale Implanet America Inc. aux Etats-Unis.
 - Validation par la FDA du site de Martillac en février 2014.
 - Signature de plusieurs accords d'agents commerciaux aux Etats-Unis permettant à la Société d'étendre son réseau commercial à 25 partenaires adressant plus de 60% du marché U.S.
 - Publication en juillet 2014 d'un « white paper » par l'équipe du Professeur Ilharrebordé sur les résultats d'une étude clinique sur la restauration des équilibres frontaux et sagittaux en chirurgie des scolioses de l'adolescent.
 - Publication en décembre 2014 du premier « white paper » sur l'utilisation de Jazz chez des patients âgés par le Dr Cavagna dans le dégénératif. Premiers résultats sur l'efficacité en chirurgie de la scoliose lombaire dégénérative avec un suivi moyen à 16 mois.
-

2015

- Obtention définitive de la protection intellectuelle de la technologie Jazz en Europe jusqu'en 2031 (numéro de brevet EP 2521500).
 - Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 11,2 M€, prime d'émission incluse.
 - Obtention des résultats cliniques définitifs d'une étude comparative démontrant l'efficacité de l'implant Jazz dans le traitement de la scoliose idiopathique chez l'adolescent.
 - Obtention du marquage CE et homologation de la FDA aux États-Unis pour l'intégralité des nouveaux diamètres de Jazz.
 - Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) de la FDA aux États-Unis pour l'utilisation de la plateforme Jazz avec l'ensemble des systèmes de fixation thoraco-lombaires (vis, tiges, crochets) disponibles sur le marché.
 - Mise en place d'un financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€ maximum, susceptible d'être majorée d'un montant équivalent en cas d'exercice des bons de souscription d'actions attachés, et tirage de la
-

première tranche pour un montant d'1 M€.

- Obtention de l'autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de sa plateforme Jazz Band™.
-

2016

- Succès de la première chirurgie Jazz au Brésil, premier marché d'Amérique Latine.
 - Nomination de Brian Ennis à la direction de la filiale Implanet America Inc.
 - Mise sur le marché d'un nouvel implant : Jazz Lock®
 - Emission du solde des bons d'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« BEOCABSA ») dans le cadre du financement mis en place en octobre 2015. Tirage d'une deuxième et d'une troisième tranche pour respectivement 350 K€ et 250 K€.
 - Obtention d'un prêt à taux zéro pour l'innovation de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ».
 - Délivrance du brevet pour la plateforme technologique Jazz® aux Etats-Unis par le Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office - USPTO).
 - Succès des premières chirurgies avec le nouvel implant Jazz Lock® en France, en Italie et aux Etats-Unis.
 - Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 6,9 M€.
 - Publication d'un nouveau White Paper « *Correction of Adolescent Idiopathic Scoliosis in hypokyphotic patients using JAZZ sublaminar bands: preliminary results of a multicentric study using 3D reconstruction* », présentant les résultats d'analyses cliniques réalisées sur un groupe d'adolescents souffrant de scoliozes thoraciques hypocyphotiques traitées avec des implants Jazz sous-lamaies.
-

2017

- Délivrance par l'Office Européen des Brevets (OEB) du brevet européen pour le système universel de mise en tension de l'implant Jazz®.
 - Obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de la FDA (510k) et européenne (marquage CE) pour le nouvel implant Jazz Frame®.
 - Délivrance par l'Office Français des Brevets (OEB) du brevet pour la protection en France de l'implant Jazz Lock®.
 - Signature d'un partenariat de distribution exclusif en Australie et en Nouvelle Zélande.
 - Renégociation des termes du financement mis en place avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (anciennement dénommée L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND) dont l'objet est notamment d'annuler les bons de souscription d'actions (les « BSA ») attachés aux OCA restant à émettre.
 - Emission d'une tranche supplémentaire d'OCA d'un montant de 1 500 K€.
 - Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la commercialisation de la nouvelle tresse JAZZ™.
 - Transfert de cotation vers Euronext Growth.
 - Publication d'un White Paper et présentation au congrès de la SRS (Scoliosis Research Society) des résultats d'une analyse radiologique indépendante sur l'utilisation de l'implant Jazz (dérotation axiale parfaite tout en préservant l'équilibre sagittal).
 - Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la solution JAZZ™ Passer, dédiée aux traitements du rachis en fixations postérieures, compatible avec l'ensemble des implants connecteurs de la plateforme JAZZ™.
 - Obtention de deux nouveaux brevets pour la plateforme JAZZ™ auprès du Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office – USPTO).
 - Réalisation d'une levée de fonds de 1,75 M€ auprès d'investisseurs institutionnels américains.
-

-
- Signature d'un protocole d'accord (« Memorandum of Understanding ») en vue de la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société coréenne L&K BIOMED.
 - Fin du remboursement de l'emprunt obligataire conclu avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD.
-

2.1.2. Compte rendu de l'activité et évènements importants du Groupe au cours de l'exercice 2018



6,7 M€
Chiffre d'affaires

Implanet est une société fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique dont la mission est d'identifier, concevoir et fabriquer des innovations majeures dans les segments les plus porteurs de l'orthopédie (genou et rachis). La Société commercialise ses produits dans le monde entier et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6,7 M€ en 2018.



36 052
Jazz™ vendus

Implanet commercialise depuis 2013 son produit phare, Jazz, destiné à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes nécessitant une fusion vertébrale. Ce produit complète l'arsenal de produits utilisés habituellement tels que les vis pédiculaires et les crochets et a déjà été utilisé dans plus de 7.500 chirurgies, représentant la pose de plus de 36.000 implants Jazz.

Implanet a également conçu et commercialise une gamme complète de prothèses totales de genoux Madison, permettant de réaliser toutes les techniques chirurgicales conventionnelles. Cette prothèse totale de genou permet de réduire au minimum la découpe osseuse et plus de 17 000 implants Madison ont été posés depuis 2010

17 000
Madison™
vendus



2.1.2.1. Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Janvier 2018 :

- Suite à l'obtention de l'agrément de l'ANVISA en novembre 2017, les premières chirurgies avec JAZZ Lock® sont réalisées au Brésil.
- Signature d'un contrat de distribution avec la société Aegis Spine, filiale américaine de L&K BIOMED et mise en place des premières synergies opérationnelles.

Février 2018 :

- Signature de contrats de distribution croisée entre la Société et L&K BIOMED pour leurs produits respectifs en Asie et en Europe.

Mars 2018 :

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015. Emission d'une première tranche d'un montant de 1 M€.

Mai 2018 :

- Lancement de JAZZ Evo, une nouvelle évolution de l'implant JAZZ® développé pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.

Juin 2018 :

- Ouverture d'une succursale au Royaume-Uni (Implanet UK) illustrant l'accélération du développement en direct sur le marché porteur du rachis dégénératif chez l'adulte.

Juillet 2018 :

- Création d'une filiale en Allemagne (Implanet GmbH).
- Signature d'un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ». Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%. La Société a perçu 89 K€ au titre de cette avance en août 2018.

Août 2018 :

- Emission au pair d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles en actions d'un montant nominal de 500 K€ auprès d'European Select Growth Opportunities Fund.

Octobre 2018 :

- Réalisation de la première chirurgie au Royaume-Uni. Le référencement de Implanet UK et de sa plateforme Jazz® à la NHS (National Health Service), système de santé publique du Royaume-Uni fournissant l'essentiel des soins notamment dans les hôpitaux, permet à Implanet UK de proposer Jazz® à l'ensemble des hôpitaux publics du pays.
- Réalisation de la première chirurgie Jazz® en Belgique illustrant la stratégie de ventes en direct.

Novembre 2018 :

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire assorti d'un plan d'intéressement auprès de Nice & Green. Ce financement permet une levée de fonds d'un montant maximum de 1 M€. Emission de 4 OCA pour une valeur nominale de 200 K€ au cours de l'exercice 2018.
- Signature d'un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir. Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12 mois, ainsi qu'une option pour une licence de fabrication.

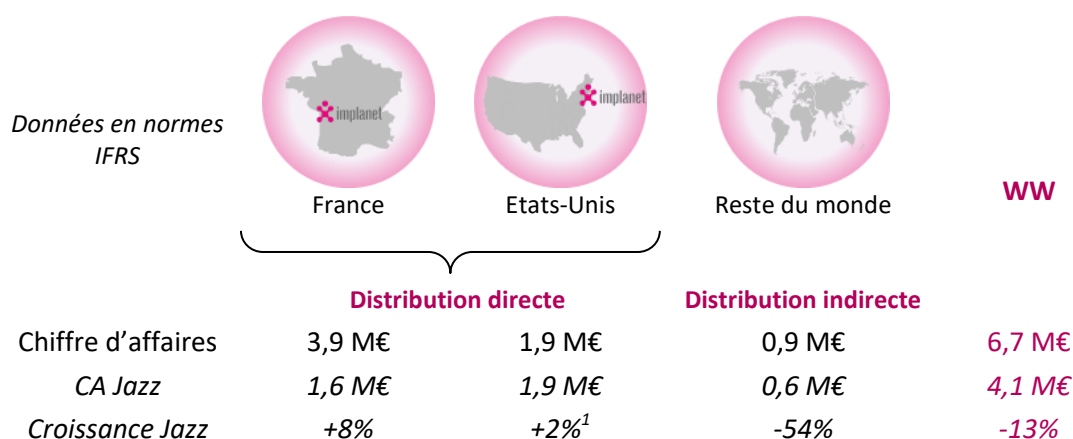
- Obtention du marquage CE pour la solution Jazz Cap System®, développée pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.

La Société a par ailleurs réalisé une augmentation de capital de 326 K€ suite à la conversion de 142 OCA détenues par European Select Growth Opportunities Fund et 3 OCA détenues par Nice & Green.

2.1.3. Aperçu des activités sur l'exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, Implanet a pris, d'une part, la décision d'arrêter l'activité Arthroscopie (représentant 0,2 M€ de son chiffre d'affaires en 2018 contre 0,6 M€ en 2017) et, d'autre part, de réorganiser son activité commerciale de la gamme Jazz® en Europe. Cette réorganisation consiste, sur les principaux marchés européens porteurs du rachis dégénératif chez l'adulte, à passer de ventes via un distributeur à des ventes directes, dupliquant ainsi le modèle éprouvé en France et aux États Unis. Implanet a ouvert une succursale en Angleterre et une filiale en Allemagne avec des premières chirurgies sur le quatrième trimestre 2018.

Cette transition explique principalement la baisse de 14% du chiffre d'affaires, qui s'élève à 6,7 M€ sur l'exercice 2018.



Dans les pays où la Société opère en direct, JAZZ® maintient sa dynamique commerciale : +8% en France à 1,6 M€ et +2% aux États-Unis à 1,9 M€ (à taux de change constant). Dans le reste du monde, Implanet a réalisé un chiffre d'affaires JAZZ® de 0,6 M€ (-54% par rapport à 2017 lié à la réorganisation en Europe).

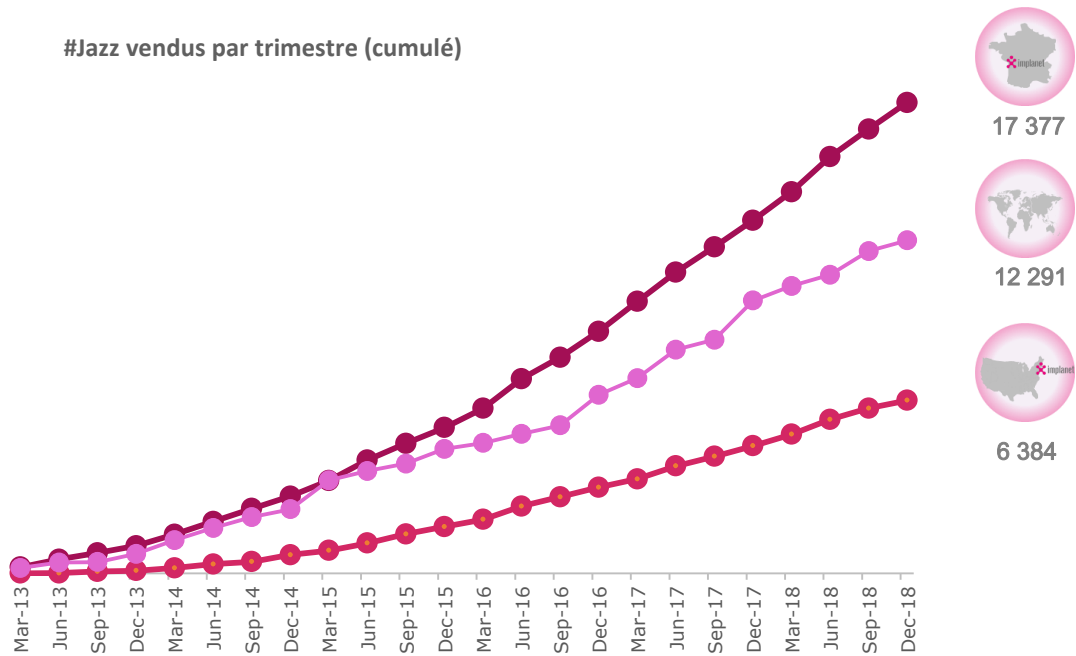
Implanet a vendu 8 246 unités JAZZ® sur l'exercice 2018 (vs. 9 117 en 2017), dont 4 347 en France (+6% par rapport à 2017), 1 676 aux États-Unis (+9% par rapport à 2017) et 2 223 dans le reste du monde (-36% par rapport à 2017 lié à la réorganisation en Europe).

Suivi du nombre d'unités vendues (en cumulé)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cumul des Unités vendues	1 829	5 889	11 690	18 691	27 806	36 052

¹ A taux de change constant.

#Jazz vendus par trimestre (cumulé)



Par ailleurs, Implanet n’a cessé de recruter de nouveaux chirurgiens, avec 163 chirurgiens utilisateurs⁽¹⁾ de sa technologie Jazz au 31 décembre 2018, sur ses marchés en direct que sont la France et les Etats Unis d’Amérique.

Suivi du nombre de chirurgiens actifs¹

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
France	10	21	39	58	72	72
USA	6	17	43	69	76	81
UK & Allemagne						12

Nombre de chirurgiens actifs	16	38	82	127	148	163
-------------------------------------	-----------	-----------	-----------	------------	------------	------------

(1) Nombre de chirurgiens actifs, ayant eu une activité sur une période de 12 mois glissants, dans le traitement des pathologies rachidiennes (source : Société)

Données en normes IFRS



France



Reste du monde

WW

CA Genou + Arthroscopie	2,3 M€	0,3 M€	2,6 M€
CA Madison	2,3 M€	0,1 M€	2,4 M€
Evolution Madison	+1%	-65%	-5%



Le recul de l'activité Genou et Arthroscopie s'explique principalement par l'arrêt de la distribution des implants d'arthroscopie. Les ventes du produit propriétaire Madison (prothèse du genou) sont stables.

Par ailleurs, Implanet a signé fin 2018 un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir. Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12

mois, ainsi qu'une option pour une licence de fabrication.

Au cours de l'année 2018, Implanet a maintenu la dynamique d'amélioration du résultat opérationnel déjà engagée. La marge brute de l'exercice devrait être en amélioration de 5 points pour atteindre 56% (contre 50% en 2017).

Par ailleurs, la politique stricte de gestion des coûts opérationnels a continué de porter ses fruits avec des charges de structure en diminution de 8% au cours de l'exercice par rapport à 2017. Sur l'exercice 2018, la perte opérationnelle courante s'est améliorée de près de 11% par rapport à 2017.

Implanet a également procédé à une restructuration de ses opérations, fin 2018, laquelle devrait permettre d'économiser près de 1 M€ de charges fixes supplémentaires sur une période de 12 mois.

2.2. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Les commentaires sur les comptes présentés ci-dessous, sont établis sur la seule base des comptes consolidés établis en normes IFRS insérés à la section 4 du rapport financier annuel.

2.2.1. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

2.2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de la commercialisation d'implants orthopédiques (rachis, genou, arthroscopie) et se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Rachis	4 095	4 715
Genou + Arthroscopie	2 625	3 126
Total chiffre d'affaires	6 720	7 841

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices présentés est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
France	3 914	3 794
Etats-Unis	1 932	2 001
Brésil	507	550
Reste du monde	367	1 496
Total chiffre d'affaires	6 720	7 841

Conformément aux dispositions de la norme IAS 18, la Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

2.2.1.2. Charges opérationnelles par destination

Coût des ventes

COÛT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Achats de matières premières et marchandises	(2 618)	(3 303)
Amortissement des ancillaires	(368)	(614)
Coût des ventes	(2 986)	(3 916)

Le taux de marge brute du Groupe s'établit à 56 % au 31 décembre 2018 contre 50% l'exercice précédent.

Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes diminuent de 815 K€ sur 2018, par rapport à l'exercice 2017 (- 8 %).

Frais de recherche et développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de concevoir des dispositifs innovants dans le domaine des implants orthopédiques. Au cours des années présentées, la Société a consacré une part importante de ses ressources au développement de nouveaux produits.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges sauf lorsque la Société considère que les projets remplissent les critères de capitalisation selon la norme IAS 38 et a ainsi décidé de comptabiliser les frais de développement en immobilisations incorporelles.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

Les frais de recherche et développement se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Etudes et recherches	(42)	(77)
Honoraires propriété intellectuelle	(243)	(418)
Charges de personnel (y compris paiement fondés sur des actions)	(561)	(725)
Capitalisation des frais de R&D	185	255
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(59)	(98)
Divers	(60)	(66)
Frais de Recherche et Développement	(780)	(1 129)
Crédit d'impôt recherche	152	251
Subventions	152	251
Frais de Recherche et Développement, nets	(628)	(878)

Les frais de Recherche et Développement sont constituées essentiellement :

- des frais de personnel des ingénieurs et du directeur de la R&D (en baisse de 164 K€ par rapport à 2017 compte tenu notamment du versement en 2017 de rémunérations spécifiques aux brevets d'invention) ;
- des frais de protection des brevets et de la marque (en baisse de 175 K€, les principaux efforts sur la propriété intellectuelle sur Jazz® ayant été réalisés au cours des exercices 2016 et 2017) ;
- des frais d'études, de tests, de prototypes (en diminution de 35 K€ par rapport à 2017) ;
- de l'impact de la capitalisation des frais de R&D (compte tenu notamment de la capitalisation des projets « Jazz Cap », « Jazz PJK » et « Jazz Génération 2 ») et des amortissements relatifs aux frais capitalisés.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 152 K€ en 2018 contre 251 K€ en 2017.

Coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité

Les dépenses relatives aux affaires réglementaires et à l'assurance qualité se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Etudes et recherches	(129)	(111)
Rémunérations Interm. Honoraires	(78)	(87)
Charges de personnel (y compris paiement fondés sur des actions)	(501)	(523)
Capitalisation des frais de R&D	52	104
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(30)	(50)
Divers	(114)	(114)
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité	(800)	(781)
Crédit d'impôt recherche	7	13
Subventions	7	13
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité, nets	(793)	(767)

Les coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité sont constitués principalement :

- des frais de personnel des contrôleurs qualité (contrôle dimensionnel), stables par rapport à l'exercice précédent ;
- des coûts des homologations au niveau des différents pays ;
- des coûts de la démarche qualité au niveau de l'entreprise (procédures, audit qualité...) ;
- de l'impact de la capitalisation des frais liés au développement des produits (compte tenu notamment de la capitalisation des projets « Jazz Cap », « Jazz Génération 2 » et « Jazz PJK ») et des amortissements relatifs aux frais capitalisés.

Frais de marketing et vente

Les dépenses de marketing et vente se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Matières et fournitures	(87)	(118)
Primes d'assurances	(83)	(105)
Rémunérations Interm. Honoraires	(212)	(264)
Publicité	(185)	(172)
Déplacements, Missions et Réceptions	(482)	(574)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(1 692)	(1 970)
Royalties	(120)	(214)
Commissions sur ventes	(898)	(1 028)
Dotation / reprise dépréciation clients	202	(40)
Perte sur créances irrécouvrables	(328)	-
Divers	(203)	(112)
Frais Ventes, Distribution et Marketing	(4 088)	(4 597)
Crédit d'impôt recherche	11	-
Subventions	11	-
Frais Ventes, Distribution et Marketing, nets	(4 077)	(4 597)

Les frais de marketing et vente sont constitués principalement :

- des frais de personnel de la force de vente (en recul de 278 K€ par rapport à 2017 et faisant suite à la réorganisation de l'équipe commerciale aux Etats-Unis) ;
- des commissions des agents commerciaux (en baisse de 130 K€ par rapport à l'exercice précédent s'expliquant par le recrutement de partenaires de taille plus significative associé à une rationalisation des commissions versées) ;
- des frais de déplacements (en diminution de 92 K€ par rapport à 2017 en lien avec l'organisation commerciale aux Etats-Unis) ;
- des honoraires (notamment liés aux coûts des prestataires des séminaires et des congrès nationaux et internationaux) ;
- des dépenses de marketing et de communication : insertion publicitaires, brochures, kits de démonstration, site web, etc... ;
- de dépenses diverses (en augmentation de 91 K€ par rapport à 2017, s'expliquant principalement par des frais de recrutement de directeur commerciaux pays, notamment en Allemagne).

Coûts des opérations

Les dépenses liées aux « opérations » se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Matériel, équipements et travaux	(44)	(37)
Locations mobilières et immobilières	(141)	(127)
Transport	(31)	(22)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(386)	(502)
Amortissement des immobilisations	(57)	(71)
Dotation / reprise dépréciation stocks	(161)	40
Mise au rebut et ajustement de stocks	-	20
Divers	(29)	(60)
Coûts des Opérations	(849)	(759)

Le coût des « opérations » comprend principalement :

- le personnel de l'administration des ventes et de la logistique (en diminution de 116 K€ par rapport à 2017, faisant suite à la réorganisation des équipes) ;
- le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- les amortissements des immobilisations dédiées (stockeurs...) ;
- la gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- les ajustements de stocks et mises au rebut (la Société a comptabilisé une charge de 161 K€ à ce titre sur 2018).

Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Locations	(207)	(198)
Matériel, équipements et travaux	(126)	(106)
Assurances	(208)	(205)
Rémunérations Interm. Honoraires	(751)	(836)
Déplacements, Missions et Réceptions	(100)	(170)
Services bancaires	(33)	(29)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(897)	(981)
Amortissement des immobilisations	(39)	(42)
Profit sur dettes fournisseurs prescrites	-	58
Divers	(185)	(197)
Frais généraux et administratifs	(2 546)	(2 706)

Les frais généraux et administratifs sont principalement constitués :

- des frais de personnel de la direction générale, de la direction financière et de l'informatique ;
- du loyer et de la maintenance du bâtiment administratif ;
- des assurances ;
- des honoraires d'avocats et de conseils extérieurs ;
- des frais de déplacements ;
- des amortissements du matériel de bureau et informatique, du mobilier, des logiciels, des installations et agencements.

Charges opérationnelles non courantes

En 2018, les charges opérationnelles non courantes pour 232 K€ sont liés à des coûts de restructuration de la Société.

En 2017, les charges opérationnelles non courantes pour 456 K€ étaient liées à la constitution d'une provision au titre d'un litige commercial né suite à l'arrêt de l'activité Hanche. Dans le cadre de l'arrêt de cette activité en 2014, la Société a procédé au transfert auprès du repreneur de contrats de distribution incluant la modification de certaines modalités commerciales. Un des distributeurs allègue que cette opération représente une résiliation du contrat commercial et réclame réparation du préjudice.

2.2.1.3. Résultat financier

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Coût amorti de l'emprunt	(641)	(540)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	470	242
Autres charges financières	(23)	(44)
Produits financiers	6	(1)
(Pertes) et gains de change	5	(30)
Total produits et charges financières	(182)	(374)

Le résultat financier est principalement constitué :

- Du coût de l'emprunt obligataire convertible en actions EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (coût amorti et variation de la juste valeur des dérivés passifs) pour – 75 K€ en 2018 contre - 93 K€ en 2017 ;

- Du coût de l'emprunt obligataire convertible en actions NICE & GREEN (coût amorti et variation de la juste valeur des dérivés passifs) pour – 78 K€ en 2018 contre 0 K€ en 2017 ;
- Du coût de l'emprunt obligataire KREOS (coût amorti et variation de la juste valeur des dérivés passifs) pour 0 K€ en 2018 contre - 203 K€ en 2017 ;
- Des gains et pertes de change essentiellement liés à l'effet du taux euro / dollar.

2.2.1.4. Impôts sur les sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

Le Groupe dispose au 31 décembre 2018 de déficits fiscaux pour un montant de :

- 69 232 K€ en France ;
L'imputation des déficits fiscaux en France est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants et imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.
Le taux d'impôt actuellement applicable à Implanet SA est le taux en vigueur en France, soit 33,33%. Ce taux diminuera progressivement à compter de 2018 pour atteindre 25% à compter de 2022.
- 8 464 K\$ (environ 7 392 K€) pour la filiale américaine dont :
 - 1 181 K\$ constitués en 2018, avec une expiration en 2038 ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
 Le taux d'impôt applicable à Implanet America Inc. est le taux en vigueur aux Etats Unis, soit 28,9 %.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. En application de ce principe, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes de la Société au-delà des impôts différés passifs.

2.2.1.5. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock options) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de l'exercice (K€)	(5 551)	(6 612)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	29 875 687	23 261 380
Résultat de base par action (€/action)	(0,19)	(0,28)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,19)	(0,28)

L'analyse du résultat opérationnel et du résultat net permet de constater :

- l'évolution économique des activités « Rachis » et « Implants orthopédiques » ;
- le développement à l'international de Jazz et le renforcement des agents commerciaux aux Etats-Unis ;
- les efforts déployés en innovation, le lancement à un rythme soutenu de nouveaux produits Jazz et la multiplication des publications scientifiques validant la plateforme technologique Jazz ;
- l'existence d'une structure opérationnelle et administrative ne nécessitant pas un accroissement de capacité à court terme.

2.2.2. Analyse du bilan

2.2.2.1. Actifs non courants

ACTIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	854	705
Immobilisations corporelles	652	817
Autres actifs financiers non courants	628	429
Total actifs non courants	2 134	1 950

Les immobilisations incorporelles sont constituées de la capitalisation des frais de développement pour une valeur nette de 854 K€ au 31 décembre 2018 contre 705 K€ au 31 décembre 2017.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition à des établissements de santé.

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts à terme pour un montant total de 525 K€. A la date du rapport, 525 K€ sont nantis au profit d'établissements bancaires dans le cadre de contrats de lease back ou d'emprunts bancaires.

2.2.2.2. Actifs courants

ACTIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Stocks	3 502	3 389
Clients et comptes rattachés	2 226	2 787
Autres créances	588	823
Actifs financiers courants	326	1 004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	74	2 609
Total actifs courants	6 716	10 613

Les stocks sont essentiellement constitués des différentes catégories d'implants pour le rachis, l'arthroscopie et le genou ainsi que des ancillaires neufs disponibles à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Les autres créances incluent principalement :

- les crédits impôts recherche constatés au cours des exercices de référence (159 K€ en 2018 et 264 K€ en 2017) et dont le remboursement est intervenu ou doit intervenir au cours de l'exercice suivant ;
- la TVA déductible et les crédits de TVA pour un total de 226 K€ en 2018 contre 302 K€ en 2017;
- les charges constatées d'avances se rapportant à des charges courantes.

Les actifs financiers courants sont constitués de dépôts à terme et bons moyen terme négociables liquides d'une valeur totale de 326 K€ en 2018 contre 1 004 K€ en 2017.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de comptes bancaires et de dépôts à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

2.2.2.3. Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Capital	1 706	1 380
Primes d'émission et d'apport	18 413	17 167
Réserve de conversion	(445)	(466)
Autres éléments du résultat global	(52)	(55)
Réserves - part de groupe	(11 667)	(5 126)
Résultat - part du groupe	(5 551)	(6 612)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	2 403	6 288
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Total des capitaux propres	2 403	6 288

Le capital social au 31 décembre 2018 s'élevait à 1 705 637,45 €, divisé en 34 112 749 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,05 €.

Au cours de l'exercice 2018, la société a réalisé une augmentation de capital de 326 K€ suite à :

- la conversion de 142 obligations détenues par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND générant l'émission de 5 575 744 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- la conversion de 3 obligations détenues par NICE & GREEN générant l'émission de 944 443 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

2.2.2.4. Passifs non courants

PASSIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements envers le personnel	157	144
Dettes financières non courantes	1 058	977
Passifs non courants	1 215	1 121

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de départ en retraite.

Les dettes financières non courantes comprennent :

- la part non courante des avances remboursables et prêt à taux zéro pour 731 K€ au 31 décembre 2018 (714 K€ au 31 décembre 2017) ;
- la part non courante d'un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit pour 307 K€ au 31 décembre 2018 (219 K€ au 31 décembre 2017) ;
- les dettes financières à plus d'un an au titre des contrats de location financement pour 21 K€ au 31 décembre 2018 (44 K€ au 31 décembre 2017).

2.2.2.5. Passifs courants

PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes financières courantes	1 586	1 274
Dérivé passif	85	2
Provisions	501	576
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 403	2 422
Dettes fiscales et sociales	528	850
Autres créditeurs et dettes diverses	130	30
Passifs courants	5 232	5 154

Les provisions s'élèvent à 501 K€ au 31 décembre 2018 (contre 576 K€ au 31 décembre 2017) et sont essentiellement lié à un litige commercial consécutif à l'arrêt de l'activité Hanche en 2014. Dans ce contexte, la Société a procédé au transfert de plusieurs contrats de distribution à un repreneur. Certaines modalités commerciales contenues dans les contrats de distribution ont été modifiées à l'occasion de ce transfert.

A la suite de ces modifications, l'un des distributeurs estimant qu'une telle modification équivalait à une résiliation du contrat, a assigné la Société en dommages et intérêts au titre du préjudice subi du fait de cette résiliation.

En mai 2017, la Société a été condamnée en première instance au paiement de 498 K€ de dommages et intérêts. En juin 2017, la Société a fait appel de cette décision et entend mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer sa défense dans cette procédure judiciaire.

Indépendamment de sa décision de faire appel, la Société a décidé au cours de l'exercice 2017 de constituer une provision de 498 K€ à hauteur de la condamnation (pas d'impact sur la période), représentant l'estimation la plus juste du risque encouru à date.

Les dettes financières courantes comprennent essentiellement :

- les dettes financières liées aux contrats d'affacturage pour 835 K€ au 31 décembre 2018 (1 002 K€ au 31 décembre 2017) ;
- la part courante de deux emprunts contractés auprès de deux établissements de crédit pour 303 K€ au 31 décembre 2018 (221 K€ au 31 décembre 2017).

Elles incluent également la part courante des dettes au titre des contrats de location financement, des emprunts obligataires auprès de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN et des avances remboursables.

2.2.3. Activité des sociétés du groupe au cours des deux derniers exercices

2.2.3.1. Résultat de la Société Implanet SA

IMPLANET SA (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation	6 498	7 381
<i>dont chiffre d'affaires</i>	5 653	6 655
Charges d'exploitation	(11 054)	(12 322)
Résultat d'exploitation	(4 556)	(4 941)
Résultat financier	(1 622)	(149)
Résultat exceptionnel	(148)	(556)
Impôt sur les sociétés	(160)	(264)
Résultat net	(6 166)	(5 382)

Les produits d'exploitation se sont élevés à 6 498 K€ en 2018 contre 7 381 K€ en 2017, soit une baisse de 883 K€ s'expliquant principalement par :

- un chiffre d'affaires en baisse de 1 002 K€, impacté par l'arrêt de l'activité arthroscopie et le recul des ventes à l'export ;
- partiellement compensée par des transferts de charges en augmentation de 208 K€ par rapport à 2017 s'expliquant principalement par l'augmentation des ancillaires immobilisés.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 11 054 K€ en 2018, en diminution de 1 268 K€ par rapport à 2017.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 3 466 K€ au 31 décembre 2018 contre 4 052 K€ au 31 décembre 2017 soit une baisse de 586 K€ s'expliquant par une bonne maîtrise des coûts, tels que les loyers et les honoraires.

Les charges de personnel s'élèvent à 3 517 K€ au 31 décembre 2018 contre 3 691 K€ au 31 décembre 2017 soit une baisse de 174 K€ s'expliquant en partie par la réorganisation finalisée fin novembre 2018.

Les dotations d'exploitation se sont élevées à 578 K€ au 31 décembre 2018 contre 554 K€ au 31 décembre 2017 soit une hausse de 34 K€.

Le résultat financier s'élève à - 1 622 K€ au 31 décembre 2018 contre - 149 K€ au 31 décembre 2017. Il est essentiellement constitué d'une dotation complémentaire pour dépréciation des titres de la filiale Implanet America.

Le résultat exceptionnel ressort à - 148K€ au 31 décembre 2018 contre - 556 K€ au 31 décembre 2017. Il est principalement composé en 2018 des frais de restructuration. Au 31 décembre 2017, il était essentiellement constitué d'une dotation aux provisions de 456 K€, correspondant à un litige commercial consécutif à l'arrêt de l'activité Hanche en 2014 (se référer à la section 2.4.1 pour plus de détails).

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 160 K€, le résultat net s'établit à - 6 166 K€ au 31 décembre 2018 contre - 5 382 K€ au 31 décembre 2017.

2.2.3.2. Résultat de la Société Implanet America

IMPLANET AMERICA INC. (Montants en K€)*	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation	1 932	2 000
<i>dont chiffre d'affaires</i>	1 932	2 000
Charges d'exploitation	(2 254)	(3 301)
Résultat d'exploitation	(996)	(1 301)
Résultat financier	-	(2)
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	(309)	222
Résultat net	(687)	(1 525)

* converti au taux moyen EUR/USD de la période

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 932 K€ en 2018 contre 2 000 K€ en 2017 soit une légère diminution. A taux de change constant, la hausse du chiffre d'affaires est de +2% par rapport à l'exercice 2017.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à – 2 254 K€ au 31 décembre 2018 contre – 3 301 K€ au 31 décembre 2017 soit une baisse de 1 047 K€ (- 32 %). Cette baisse s'explique principalement par une diminution :

- des frais de personnel et des frais de déplacements suite à la réorganisation de l'équipe commerciale ;
- des commissions des agents commerciaux s'expliquant par le recrutement de partenaires de taille plus significative et ainsi une rationalisation des commissions versées).

Compte tenu de la constatation d'un produit d'impôt différé de 313 K€, le résultat net ressort à - 687 K€ au 31 décembre 2018 contre - 1 525 K€ au 31 décembre 2017.

2.2.3.3. Résultat de la Société Implanet GmbH

Créée en octobre 2018 et basée à Frankfurt am Aim, en Allemagne, la société a débuté son activité opérationnelle fin 2018.

Le résultat est non significatif sur l'exercice 2018.

2.3. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Les principaux progrès réalisés ont été détaillés dans les sections ci-dessus. Nous insisterons néanmoins à nouveau sur :

- Le maintien de sa dynamique commerciale de JAZZ® dans les pays où la Société opère en direct (+8% en France à 1,6 M€ et +2% à taux de change constant aux États-Unis à 1,9 M€) ;
- La duplication du modèle de ventes directes de JAZZ® au Royaume Uni (ouverture d'une succursale) et en Allemagne (création d'une filiale) ;
- Le maintien de l'activité Genou Madison et la signature d'un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir ;
- Le lancement de JAZZ EVO® et l'obtention du marquage CE pour la solution Jazz Cap System®, développés pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte ;
- La réorganisation de ses opérations fin 2018 devant lui permettre de diminuer ses charges fixes sur 2019.

Les principales difficultés rencontrées en 2018 sont liées :

- A la réorganisation de son activité commerciale en Europe ayant significativement impacté le chiffre d'affaires de l'exercice ;
- A sa capacité à financer son activité historiquement déficitaire, pertes qui pourraient perdurer malgré les progrès réalisés.

Le Groupe a enregistré une perte nette de 5 572 K€ au cours de l'exercice 2018, comparée à une perte nette de 6 612 K€ au cours de l'exercice précédent. Ces pertes résultent notamment des frais de recherche, des frais réglementaires et assurance qualité et des dépenses de ventes et marketing en Europe et aux États-Unis.

Au 31 décembre 2018, Implanet disposait d'une trésorerie et de placements financiers de 0,7 M€ (vs. 4,0 M€ au 31 décembre 2017). Au cours de l'exercice 2018, la consommation de trésorerie a diminué passant de 3,1 M€ sur le premier semestre 2018 à 1,9 M€ sur le second semestre 2018.

La trésorerie générée par les opérations de financement provient essentiellement des émissions d'OCA dans le cadre des contrats signés avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN.

Le 9 novembre 2018, la Société a mis en place avec la société NICE & GREEN une ligne de financement obligataire pour un montant minimum de 0,8 M€. NICE & GREEN a souscrit 4 obligations convertibles pour un montant de 0,2 M€ entre le 12 novembre et le 31 décembre 2018. Le calendrier, publié dans le communiqué du 9 novembre, prévoit que NICE & GREEN souscrive les obligations convertibles suivantes à hauteur de trois fois 0,2 M€ respectivement en janvier, février et en mars 2019.

Malgré la perte réalisée au cours de l'exercice 2018 s'élevant à 5,6 M€, le conseil d'administration a arrêté les comptes en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La mise œuvre du plan stratégique de la société qui repose sur trois axes prioritaires :
 - le déploiement du modèle des ventes en direct, déjà éprouvé en France et aux États-Unis, sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni, Allemagne) ;
 - le développement du partenariat avec KICO KNEE INNOVATION COMPANY PTY LTD portant sur la distribution de l'implant du genou Madison aux États-Unis et en Australie ;
 - la mise en œuvre du partenariat stratégique entre Seaspine et Implanet aux États-Unis pour le déploiement de l'implant JAZZ® aux États-Unis.
- La signature du contrat de financement par obligations convertibles avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019. L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ (cf. section 2.8) ;
- L'accord de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ sur une durée de 12 mois (cf. section 2.8).

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte :

- certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales,
- le déboucement favorable d'un financement de son innovation pour un montant de 0,5 M€ et pour lequel la direction est confiante quant à la conclusion d'un accord à court terme.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

La non réalisation du plan stratégique mentionné ci-dessus, et la non obtention du financement de son innovation, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Par ailleurs, dans le cadre des résolutions approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

2.4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence 2017 de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337 restent d'actualité.

2.4.1. Risques juridiques - faits exceptionnels et litiges

Au regard des litiges, de façon générale, la Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Ainsi, dans le cadre de l'arrêt de l'activité Hanche en 2014, la Société a procédé au transfert de plusieurs contrats de distribution à un repreneur. Certaines modalités commerciales contenues dans ces contrats de distribution ont été modifiées à l'occasion de ce transfert.

A la suite de ces modifications, l'un des distributeurs estimant qu'une telle modification équivalait à une résiliation du contrat, a assigné la Société en dommages et intérêts au titre du préjudice subi du fait de cette résiliation.

En mai 2017, la Société a été condamnée en première instance au paiement de 498 K€ de dommages et intérêts. En juin 2017, la Société a fait appel de cette décision et entend mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour assurer sa défense dans cette procédure judiciaire.

En dépit de sa décision de faire appel, la Société ne peut prédire de façon certaine l'issue de ce litige, ni donner de garantie à cet égard, ni prédire les conséquences financières qu'elle pourrait supporter du fait de la mise en oeuvre de procédures judiciaires.

Au 31 décembre 2017, la Société a décidé de constituer une provision de 498 K€ à hauteur de la condamnation (dotation de 456 K€ sur la période), représentant l'estimation la plus juste du risque encouru à date. Cette provision reste inchangée au 31 décembre 2018.

2.4.2. Risques financiers

2.4.2.1. Risques liés aux pertes opérationnelles

Créée au mois de décembre 2006, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles et des pertes nettes qui s'expliquent par :

- les coûts de recherche et développement sur les projets Madison (prothèse totale du genou de première intention et de révision) et Jazz (système de fixation postérieur et de réduction de déformation rachidienne) : tests mécaniques et cliniques, dépôts de brevets, dépenses de protection de propriété intellectuelle... ;
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits ; expansion territoriale, notamment aux Etats Unis).

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, le Groupe a enregistré une perte nette (IFRS) de 5 572 K€.

Dans le cas où le Groupe ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, il pourrait connaître de nouvelles pertes en raison :

- des dépenses marketing, commerciales et administratives à engager ;
- des dépenses relatives à de nouvelles études cliniques ;
- de la poursuite de sa politique de recherche et développement et de lancement de nouveaux produits ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la commercialisation de ses produits, la mise en place d'un programme d'études cliniques en France et à l'étranger ;
- et de la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation sur de nouveaux marchés.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

2.4.2.2. Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

A l'international, la Société facture ses implants à des distributeurs. En France, en Allemagne et aux Etats-Unis, le Groupe facture principalement des établissements de soins publics et privés.

Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la Loi de Modernisation de l'Economie (« LME »).

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2018. Le chiffre d'affaires réalisé avec ce distributeur en France représente 29% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2016, Implanet a mis en place une assurance-crédit avec la compagnie Atradius lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique et une couverture de risque de crédit approprié.

2.4.3. Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement

L'activité de commercialisation d'implants orthopédiques nécessite pour le Groupe :

- la mise à disposition de stocks en consignation auprès des établissements de soin en France et aux Etats-Unis ;
- la commercialisation ou la mise à disposition d'ancillaires (instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants) auprès des établissements de soin et de son réseau de distribution à l'international.

Les stocks en consignation sont constitués d'une gamme complète d'implants (kits, tailles, accessoires) disponibles pour les différentes chirurgies et adaptables aux spécificités de chaque patient.

En France et aux Etats-Unis, la facturation des implants orthopédiques aux distributeurs, aux agents ou aux établissements de soins intervient dès communication des informations liées à la pose des implants et génère une demande de réassort du stock en consignation par les clients d'Implanet pour les produits utilisés.

Une augmentation significative de l'activité de la Société (volume et nombre de clients) ainsi que l'expansion territoriale de son réseau de distribution seraient susceptible d'accroître sensiblement le niveau des stocks en consignation, le montant des créances clients et le volume des ancillaires nécessaire aux poses d'implants.

Par ailleurs, bien que la Société demeure vigilante au respect des délais de paiement, elle ne peut exclure un allongement du délai moyen de paiement des distributeurs et des établissements de soins, ce qui aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement. De même, un raccourcissement des délais de paiement des fournisseurs de la Société aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement.

L'incapacité de la Société à maîtriser son besoin en fonds de roulement et sa croissance serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

2.4.3.1. Financement de la Société

Financement par le renforcement de ses fonds propres

Historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital (y compris lors de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013 et lors des augmentations de capital en mars 2015, novembre 2016 et novembre 2017) totalisant 78,9 M€ depuis sa création.

Recours à des financements publics

La Société a bénéficié d'avances remboursables et subventions OSEO Innovation, d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France, de subventions FEDER du Conseil Régional d'Aquitaine, du Crédit Impôt Recherche (« CIR ») et d'une assurance prospection COFACE.

L'échéancier de remboursement des financements publics en cours au 31 décembre 2018 s'analyse comme suit :

ECHÉANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	BPI – Assurance prospection	Total
Au 31 décembre 2018	800	98	898
Part à moins d'un an	80	-	80
Part d'un an à 5 ans	640	98	738
Part à plus de 5 ans	80	-	80

Emission d'obligations pour un montant total de 5 000 K€ au profit de KREOS

Le 24 juillet 2013, la Société a conclu un *venture loan agreement* avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5.000.000 d'euros par KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« **Kreos** »), l'émission de bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD.

Le 16 avril 2015, la Société et KREOS CAPITAL IV (UK) LTD ont conclu un avenant au *venture loan agreement* en date du 19 juillet 2013 aux termes duquel les parties ont décidé le rééchelonnement de l'emprunt obligataire susvisé. En contrepartie de ce rééchelonnement de l'emprunt obligataire, le conseil d'administration de la Société du 24 juin 2015, agissant sur délégation consentie le même jour par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société, a décidé l'émission de 18.473 bons de souscription d'actions au profit de la société KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD.

En décembre 2017, la Société a procédé au remboursement de la dernière échéance de l'emprunt et a obtenu la main levée sur le nantissement du fonds de commerce et de la propriété intellectuelle mis en place lors de la conclusion de cet emprunt.

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Le 14 octobre 2015, la Société a signé un contrat d'OCABSA avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société. Les principales caractéristiques du contrat sont détaillées ci-dessous :

Obligations convertibles en actions (« OCA »)

Les principales caractéristiques des OCA sont les suivantes, étant précisé les OCA qui seront le cas échéant émises ultérieurement sur exercice des 190 Bons d'Emission à émettre gratuitement au bénéfice de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND auront les mêmes caractéristiques :

- valeur nominale d'une OCA : 10.000 euros ;
- prix de souscription d'une OCA : 99% du pair ;
- coupon : les OCA ne portent pas intérêt ;
- maturité : 12 mois, étant précisé que les OCA non converties à leur date de maturité doivent être remboursées par la Société (à l'exception de la dernière tranche d'OCA qui sera le cas échéant émise sous réserve de l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle) ;
- cessibilité/autre : Les OCA sont cessibles sous certaines conditions, n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne sont par conséquent pas cotées.
- conversion : Les OCA peuvent être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

Par exception, à défaut de conversion des OCA de la dernière tranche à l'issue d'une période de 6 mois supplémentaires suivant leur date de maturité initiale, celles-ci seront automatiquement converties en actions à la date d'expiration de cette période selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N' = V_n / P'$$

« N' » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion des OCA de la dernière tranche et non encore converties à leur date de maturité initiale prolongée de 6 mois ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P' » correspondant au plus élevé de (i) 85% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus et (ii) 80% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action Implanet sur les 3 séances de bourse précédant la date de conversion de l'OCA concernée. P' ne pourra cependant être inférieure à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,70 € ce jour.

Bons de souscription attachés aux OCA (« BSA »)

Les principales caractéristiques des BSA attachés aux OCA (« BSA ») sont les suivantes :

- prix d'exercice : 110% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles lesdits BSA sont détachés.
- parité d'exercice : chaque BSA donne droit à la souscription par son porteur, à sa discrétion, d'une action ordinaire nouvelle de la Société ;
- nombre de BSA attachés à chaque tranche d'OCA : ce nombre est calculé afin qu'en cas d'exercice de la totalité des BSA, l'augmentation de capital résultant de l'exercice desdits BSA soit égale au montant nominal de la tranche d'OCA correspondante ;
- durée d'exercice : 5 années à compter de la date d'émission des BSA ;
- cessibilité/autre : les BSA sont immédiatement détachés des OCA ; ils sont librement cessibles, n'ont pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et ne sont par conséquent pas cotés.

Le conseil d'administration a décidé l'émission :

- d'une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€ le 12 octobre 2015,
- d'une deuxième tranche de 35 OCABSA d'une valeur totale de 350 K€ le 29 juin 2016,
- d'une troisième tranche de 25 OCABSA d'une valeur totale de 250 K€ le 29 juillet 2016,
- d'une quatrième tranche de 150 OCABSA d'une valeur totale de 1,5 M€ le 29 mai 2017.

Emission d'obligations convertibles en actions (« OCA ») au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Le 7 mars 2018, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société via l'émission d'OCA. Ce nouveau financement, fourni par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu le 14 octobre 2015 et décrit ci-dessus. Les principales caractéristiques du contrat sont détaillées ci-dessous :

Obligations convertibles (« OC »)

Elles ont une valeur nominale de 10.000 € chacune et sont souscrites au pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OC non converties devront être remboursées, à l'exception de la dernière tranche d'OC qui sera potentiellement émise (pour cette dernière, si au bout de 12 mois certaines OC sont encore en circulation, leur maturité sera automatiquement prolongée de 6 mois supplémentaires, à l'issue desquels toute OC encore en circulation sera automatiquement convertie en actions²).

Les OC pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une

OC ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'OC représente (valeur nominale d'une OC) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date

² Le prix de conversion sera alors égal au plus élevé de (i) 80% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date de conversion automatique et (ii) 75% de la moyenne des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes des cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion automatique.

de demande de conversion de l'OC concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OC concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

Les OC, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

Le conseil d'administration a décidé l'émission :

- d'une première tranche de 100 OCA d'une valeur totale de 1,0 M€ le 7 mars 2018,
- d'une deuxième tranche de 50 OCA d'une valeur totale de 0,5 M€ le 1^{er} août 2018.

Les tranches suivantes de 0,5 M€ pourront être appelées à la discrétion de la Société sous réserve des conditions suivantes :

- aucun changement défavorable significatif n'est survenu ;
- le cours de clôture et le cours moyen pondéré par les volumes sur chacun des cinq (5) jours de bourse précédents sont supérieurs ou égaux à 0,40 € ;
- aucun cas de défaut ou évènement susceptible de constituer un cas de défaut s'il n'était pas résolu n'existe ;
- la demande doit être faite dans les 36 mois suivant le 7 mars 2018 ;
- post-souscription de la tranche concernée, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND ne détient pas plus de 8,5% du nombre d'actions composant le capital de la Société, ni directement ni indirectement via la détention d'actions et d'obligations convertibles ;
- la Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles au moins égal à 2,5 fois le nombre d'actions à émettre sur conversion des OCA de la tranche concernée augmenté le cas échéant du nombre d'actions à émettre sur conversion des OCA en circulation.

Par exception, et conformément à l'accord signé par la Société et EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND en date du 8 novembre 2018, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a la possibilité de souscrire, à sa discrétion, à une tranche pour un montant maximum de 0,5 M€ à compter du 1^{er} juin 2019, dans les conditions dudit programme détaillé ci-dessus.

A la date du rapport, plus aucune obligation convertible en actions n'est en circulation.

Emission d'obligations convertibles en actions intégrant un premier programme d'intéressement (« OCAP 2018 ») au profit de NICE & GREEN

Le 9 novembre 2018, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 1 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

Périodes	Montant total de la période
12 novembre 2018 au 31 décembre 2018	200 000€
3 janvier 2019 au 31 janvier 2019	200 000€
1 ^{er} février 2019 au 28 février 2019	200 000€
1 ^{er} mars 2019 au 31 mars 2019	200 000€

NICE & GREEN dispose également d'une option lui permettant de solliciter de la Société qu'elle émette à son profit, à tout moment jusqu'au 31 mars 2019, une tranche complémentaire de 4 OCAP 2018 pour un montant total de 200 000€.

Les OCAPI 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligatoire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour) ;
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligatoire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2018 seront cédées.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 20 OCAPI 2018 convertibles pour un montant de 1,0 M€.

A la date du rapport, 4 OCAPI 2018 sont en circulation.

Emission d'obligations convertibles en actions intégrant un second programme d'intéressement (« OCAPI 2019 ») au profit de NICE & GREEN

Le 15 avril 2019, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligatoire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 3 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

Périodes	Montant total de la période
Mai 2019	250 000€
Juin 2019	250 000€
Juillet 2019	250 000€
Août 2019	250 000€
Septembre 2019	250 000€
Octobre 2019	250 000€
Novembre 2019	250 000€
Décembre 2019	250 000€
Janvier 2020	250 000€
Février 2020	250 000€
Mars 2020	250 000€
Avril 2020	250 000€

Les OCAPI 2019 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligatoire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour) ;
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligatoire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2019 seront cédées.

A la date du rapport, aucune OCAPI 2019 n'a été souscrite par NICE & GREEN.

Financement par emprunt bancaire

La Société a eu recours à des emprunts bancaires dont l'objet a été le financement du cycle d'exploitation et le financement d'instruments chirurgicaux.

L'échéancier de remboursement des emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2018 s'analyse comme suit :

EMPRUNTS BANCAIRES PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunt bancaire
Au 31 décembre 2018	610
Part à moins d'un an	303
Part d'un an à 5 ans	307
Part à plus de 5 ans	-

2.4.3.2. Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a réalisé d'importants efforts de recherche et développement, des dépenses de commercialisation et de marketing qui ont contribué à générer des flux de trésorerie opérationnels négatifs s'élevant à 4,5 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 et à 4,5 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2018, actant une perte de 5,6 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La mise œuvre du plan stratégique de la société qui repose sur trois axes prioritaires :
 - le déploiement du modèle des ventes en direct, déjà éprouvé en France et aux États-Unis, sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni, Allemagne) ;
 - le développement du partenariat avec KICO KNEE INNOVATION COMPANY PTY LTD portant sur la distribution de l'implant du genou Madison aux États-Unis et en Australie ;
 - la mise en œuvre du partenariat stratégique entre Seaspine et Implanet aux États-Unis pour le déploiement de l'implant JAZZ® aux États-Unis.
- La signature du contrat de financement par obligations convertibles avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019. L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ (cf. section 2.8) ;
- L'accord de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ sur une durée de 12 mois (cf. section 2.8).

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte :

- certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales ; et
- le déboucement favorable d'un financement de son innovation pour un montant de 0,5 M€ et pour lequel la direction est confiante quant à la conclusion d'un accord à court terme.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, dans le cadre des résolutions approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Il se pourrait que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait notamment devoir limiter le développement de nouveaux produits ou retarder ou renoncer à la commercialisation sur de nouveaux marchés.

De plus, le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques de liquidité mentionnés ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

2.4.3.3. Risques de dilution

La participation des actionnaires de la Société dans son capital pourrait être diluée significativement.

A la date du rapport, la Société a émis et attribué des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des options de souscription ou d'achat d'actions et a mis en place des contrats d'émission d'obligations convertibles (OCAPI 2018).

A la date du rapport, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation permettrait la souscription de 7 565 870 actions nouvelles³, générant alors une dilution égale à 18,62 % sur la base du capital existant à ce jour et 15,70 % sur la base du capital pleinement dilué (hors conversion des OCA à émettre sur exercice des 350 bons d'émission à émettre par la Société au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND).

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer et retenir un personnel qualifié, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

2.4.3.4. Risques liés au crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie du dispositif du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

Le montant demandé au titre du CIR 2018 est de 159 K€.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

Si une telle situation devait se produire, elle pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

³ En cas d'exercice de la totalité des 4.698.453 BSA, des 1.112.703 BSPCE, des 45.000 options en circulation, qu'ils soient exerçables ou non, des 4 OCAPI sur la base du plus bas des 6 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant la date du rapport, à savoir 0,1181 €.

2.4.3.5. Risques liés à l'accès à des avances et financements publics

Depuis sa création, la Société s'est vu accorder les aides remboursables et prêt à l'innovation suivants :

A la date du rapport (montants en K€)	Montant accordé*	Montant remboursé	Montant restant dû
OSEO Genoux	350	350	-
OSEO - BEEP'n TRACK	650	650	-
COFACE Etats-Unis - BEEP'n TRACK	194	194	-
BPI prêt à l'innovation - Tresse Jazz	800	-	800
BPI Assurance Prospection	98	-	98
Total	2 092	1 194	898

* hors frais éventuels à la charge de la Société

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'aides conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée.

Une telle situation pourrait priver la Société de moyens financiers nécessaires pour ses projets de recherche et développement et elle ne peut garantir qu'elle trouverait les moyens financiers supplémentaires nécessaires.

2.4.4. Risques de marché

2.4.4.1. Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne les postes d'actif de son bilan, dans la mesure où les placements de trésorerie sont constitués de comptes à termes et de bons moyen terme négociables à taux fixe.

La Société n'a pas souscrit de dette à taux variable. Les emprunts en cours à la date du rapport sont les suivants :

- Emprunt obligataire convertible contracté par NICE & GREEN. Cet emprunt ne porte pas intérêt. A la date du rapport, cet emprunt s'élève à 200 K€ ;
- Emprunt bancaire contracté le 4 avril 2017 pour un montant de 200 K€, d'une durée de trois ans et portant intérêt au taux fixe de 1,00 % l'an ;
- Emprunt bancaire contracté le 12 septembre 2017 pour un montant de 210 K€, d'une durée de trois ans et portant intérêt au taux fixe de 1,95 % l'an ;
- Emprunt bancaire contracté le 17 avril 2018 pour un montant de 500 K€, d'une durée de trois ans et portant intérêt au taux fixe de 1,50 % l'an ;
- Accord en avril 2019 de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois.

De plus, à la date du rapport, la Société ne dispose pas d'autorisation de découvert de trésorerie.

En conséquence, la Société estime ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêts.

2.4.4.2. Risques de change

La trésorerie de la Société est investie dans des produits de placements en euros exclusivement.

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats commerciaux (en-dehors des contrats conclus par la filiale américaine de la Société, Implanet America, Inc.).

La Société a ouvert une filiale aux Etats-Unis (en février 2013) et une succursale au Royaume Uni (en juin 2018). Par conséquent, cette ouverture a engendré une plus grande exposition au risque de change lié à la variation du taux de change Euro/Dollars américain et Euro/Livre sterling. Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges en dollars avec cette filiale et en livres sterling avec sa succursale.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de l'activité de sa filiale aux Etats-Unis ou de sa succursale au Royaume Uni ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Si la Société ne parvenait pas, à l'avenir, à prendre des dispositions en matière de couverture de change efficaces, les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être altérés.

2.5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le département Recherche et Développement d'Implanet est composé de cinq personnes ayant, pour certaines d'entre elles, plus de vingt ans d'expérience dans le développement d'implants et d'instruments destinés aux principaux secteurs de la chirurgie orthopédique : rachis, hanche, genou, épaule, etc. De formation ingénieur ou universitaire, ils ont acquis leur savoir-faire aussi bien au sein de départements R&D de groupes internationaux (Zimmer, Stryker Osteonics, Stryker Spine, Abbot Spine, Smith & Nephew) que dans des start-up (Spine Next). Dans chaque projet de développement, ils collaborent avec des chirurgiens-consultants choisis pour leur expérience scientifique et chirurgicale spécifique au domaine étudié ainsi qu'aux pays ciblés. Ces groupes de développement mixtes sont impliqués tout au long du projet, depuis l'établissement du cahier des charges jusqu'aux étapes de lancement commercial.

L'ensemble des actions du département R&D d'Implanet est conduit selon la norme qualité ISO 13485 pour lesquelles la Société est certifiée et ont pour objectif de permettre :

- la création de nouveaux produits ;
- le perfectionnement de produits existants afin de suivre l'évolution des techniques et des marchés.

Avant tout engagement de projet, une phase d'investigation est menée, en collaboration avec le département Marketing de la Société, afin d'évaluer :

- la pertinence du produit par rapport à la gamme Implanet ;
- la faisabilité ;
- l'environnement concurrentiel ;
- l'état de l'art et de la propriété intellectuelle ;
- les taux de remboursement par pays ainsi que les niveaux de marge pratiqués.

Selon les conclusions de cette étude préliminaire, le Comité de Direction d'Implanet décide ou non de la réalisation d'un projet et de son passage en phase de développement.

Dans le cas d'une décision favorable, l'ensemble des étapes de développement fait l'objet d'une planification suivie et remise à jour en fonction des évolutions du projet. Elle commence par l'établissement du cahier des charges et se termine par l'obtention des certifications réglementaires (510(k), marquage CE, Anvisa) en passant par des étapes de conception, prototypages, essais mécaniques, études anatomiques et simulations chirurgicales in-vitro, etc. Tout au long du projet, l'ensemble des départements de la Société est impliqué (Industrialisation, Qualité, Logistique) afin d'appréhender le nouveau produit non seulement dans sa dimension produit de santé mais également dans toute sa globalité industrielle et réglementaire. Dans cette optique, Implanet s'attache à collaborer, dans chaque domaine, avec des organismes et laboratoires reconnus pour leurs compétences et savoir-faire tels que :

- Tests biologiques : NAMSA (Etats-Unis, France)
- Tests biomécaniques : CRITT Champagne-Ardennes (France)
Mayo Clinic College of Medicine (Etats-Unis)
Nebraska's Health Science Center (Etats-Unis)
Rescoll (France)

Au cours des deux dernières années, les coûts de Recherche et Développement de la Société et les frais de Recherche et développement capitalisés se sont élevés à :

	2017	2018
Coûts de R&D en K€	1 129	780
Frais de R&D bruts capitalisés en K€	255	185

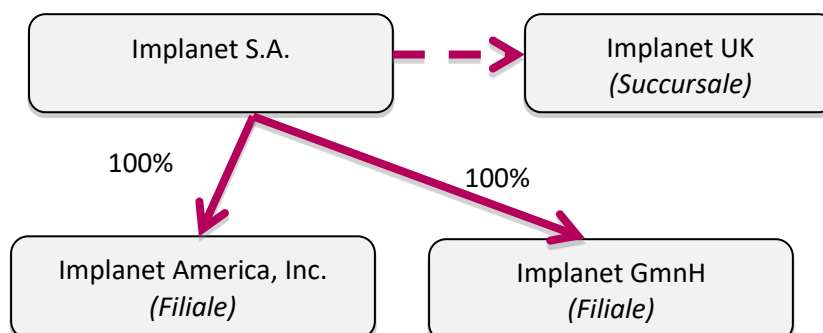
La réussite de cette approche repose sur la mise en place d'une politique d'innovation qui permet de faire émerger, de promouvoir et de transformer les nouvelles idées en produits pour la santé humaine. Cette politique d'innovation est notamment soutenue par une veille scientifique et technologique principalement dans les domaines de la colonne vertébrale et du genou.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les règles de dévolution au profit de la Société des inventions qu'ils ont pu ou pourraient réaliser, ainsi que les modalités de rémunération, sont régies par l'article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle.

2.6. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

2.6.1. Organigramme juridique

A la date du rapport, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



2.6.2. Sociétés du Groupe

- **Implanet S.A.** : société mère du Groupe, basée à Martillac, en France (département 33). Elle dispose d'une succursale au Royaume Uni (se référer à la section 2.21).
- **Implanet America Inc.** : créée en février 2013 dans l'Etat de New-York, la société a débuté son activité opérationnelle à la fin du premier semestre 2013. Messieurs Ludovic Lastennet et David Dieumegard assurent respectivement les fonctions de président et trésorier au sein d'Implanet America Inc. A la date du rapport, les bureaux de cette filiale sont localisés à Boston.
- **Implanet GmbH** : créée en octobre 2018 et basée à Frankfurt am Main, en Allemagne, la société a débuté son activité opérationnelle fin 2018. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président.

2.7. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Implanet entend accélérer sa croissance avec une stratégie reposant sur :

- Le déploiement du modèle des ventes en direct, déjà éprouvé en France et aux Etats-Unis, sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, etc.) ;
- Le déploiement du partenariat stratégique signé avec SEASPINE pour la gamme JAZZ®, démontrant notre capacité à développer des technologies conformes aux standards les plus élevés du marché et devant nous donner les moyens de cibler le marché le plus prometteur que sont les États-Unis ;

- La mise en œuvre du partenariat avec KICO KNEE INNOVATION COMPANY PTY LTD portant sur la distribution de l'implant du genou MADISON aux Etats-Unis et en Australie.

Chacun de ces axes a ses propres caractéristiques mais s'appuie sur une plateforme commune de développement, d'assurance-qualité / réglementaire, d'industrialisation et de logistique particulièrement efficace grâce à sa conception récente et à l'expérience des dirigeants de la Société

2.8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Février 2019 :

- Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux Etats-Unis. SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.

Mars 2019 :

- Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire, unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte.

Avril 2019 :

- Accord de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois.
- Signature du contrat de financement par obligations convertibles avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 18 avril 2019. L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€.

2.9. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat de la Société établi selon les normes comptables françaises se solde par une perte de 6.166.480,59 € euros que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau qui est ainsi ramené de 8.582.148,79 € à 14.748.629,38 €.

2.10. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élève à 54 682 € au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Néant

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

2.12. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

	Article D. 441-I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées						373						289
Montant total des factures concernées (<i>préciser : HT ou TTC</i>) 7 713 365 TTC		178 618	456 728	333 400	324 103	1 292 849		313 971	32 024	142 831	712 368	1 201 194
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (<i>préciser : HT ou TTC</i>) TTC		2,32%	5,92%	4,32%	4,20%	16,76%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (<i>préciser : HT ou TTC</i>) 5 880 296 TTC								5,34%	0,54%	2,43%	12,11%	20,43%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues					5	5					12	12
Montant total des factures exclues (<i>préciser : HT ou TTC</i>) TTC					10 342	10 342					130 525	130 525
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : entre 45j et 60j						- Délais contractuels : 90j Export ; 45j France					

2.13. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la Date du rapport, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé à plusieurs attributions de BSA, d'options de souscription ou d'achat d'actions et de BSPCE dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment la section 2.19 du rapport).

Au 31 décembre 2018, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail) était nulle.

2.14. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

2.15. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS

Se référer à la section 2.6 du présent rapport.

2.16. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

2.16.1. Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du rapport.

	Situation à la date du rapport sur une base non diluée		Situation à la date du rapport sur une base pleinement diluée					
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des OCA ⁽²⁾	Nombre d'actions post exercice des BSA, BSPCE, options et OCA ⁽¹⁾	% du capital et des droits de vote post exercice des BSA, BSPCE, des options et OCA *
Fondateurs et investisseurs historiques	177 719	0,44%	787				178 506	0,37%
Nice & Green						1 818 181	1 818 181	3,77%
European Select Growth Opportunities Fund			2 674 645				2 674 645	5,55%
Autres investisseurs financiers**	3 382	0,01%	1 750 000				1 753 382	3,64%
Investisseurs financiers	3 382	0,01%	4 424 645			1 818 181	6 246 658	12,96%
Mandataires sociaux, salariés et consultants	74 607	0,18%	274 330	1 001 802	46 125		1 396 864	2,90%
Autres actionnaires personne physique	47 251	0,12%					47 251	0,10%
Flottant***	40 153 301	98,83%					40 153 301	83,31%
Auto-contrôle	172 000	0,42%					172 000	0,36%
Total	40 628 710	100%	4 699 762	1 001 802	46 125	1 818 181	48 194 580	100%

* Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu.

** BSA détenus par les investisseurs institutionnels américains suite à l'émission de 3 500 000 actions à bons de souscription d'actions attachés dans le cadre de la réalisation d'une levée de fonds en novembre 2017

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et BSPCE à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.

(2) Incidence théorique sur la base du plus bas des 6 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédent la date du rapport, à savoir 0,1181 €.

2.16.2. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

A l'exception des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la banque Tradition Securities and Futures, la Société ne détient aucune de ses actions ni directement ni par un tiers pour son compte à la date du rapport.

L'assemblée générale ordinaire de la Société réunie le 4 juin 2018 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions :

1. de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF le 21 mars 2011 ;
2. de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée ;
3. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
5. l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.

Prix d'achat maximum : 20 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 2.000.000 euros

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé que depuis son admission aux négociations des titres de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, cette dernière est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2016

1. Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

1. Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
2. Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

1. Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Contrat de liquidité

A cet égard, la Société a conclu, 20 novembre 2013, un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie et y a affecté la somme de 400.000 euros. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2018 :

Dans le cadre du contrat de liquidité,

- 139 917 actions ont été achetées au cours moyen en 0,39 euros, et
- 125 417 actions ont été vendues au cours moyen de 0,40 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2018 :

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2018, le solde du contrat de liquidité était de 170 500 actions au 31 décembre 2018. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 24 040,50 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2018, soit 0,141 euros.

2.17. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

Ce tableau retrace l'évolution du capital social au cours de l'exercice :

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission brute	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
13/03/2018	Conversion d'obligations convertibles en actions	17.045,40 €	132.954,60 €	340.908	27.933.470	0,05 €	1.396.673,50 €
11/04/2018	Conversion d'obligations convertibles en actions	17.045,45 €	132.954,55 €	340.909	28.274.379	0,05 €	1.413.718,95 €
26/06/2018	Conversion d'obligations convertibles en actions	51.980,75 €	318.019,25 €	1.039.615	29.313.994	0,05 €	1.465.699,70 €
01/08/2018	Conversion d'obligations convertibles en actions	41.322,45 €	178.677,55 €	826.449	30.140.443	0,05 €	1.507.022,15 €
18/09/2018	Conversion d'obligations convertibles en actions	26.136,35 €	93.863,65 €	522.727	30.663.170	0,05 €	1.533.158,50 €
09/11/2018	Conversion d'obligations convertibles en actions	87.885,05 €	212.114,95 €	1.757.701	32.420.871	0,05 €	1.621.043,55 €
28/12/2018	Conversion d'obligations convertibles en actions	84.593,90 €	175.406,10 €	1.691.878	34.112.749	0,05 €	1.705.637,45 €

2.18. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 7,20 euros.

Le 7 juillet 2017, la Société a annoncé le transfert de cotation effectif de ses titres depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth à Paris.

Au cours de l'exercice 2018, le cours de bourse a atteint son niveau le plus haut les 17, 18 et 19 janvier 2018 à 0,690 euros et son plus bas niveau le 21 décembre 2018 à 0,138 euro. Au 31 décembre 2018, le titre a clôturé à 0,141 euro.

Sur les premiers mois de l'exercice 2019, le titre est passé de 0,141 euro à 0,118 euro le 26 avril 2019, cours de clôture du jour précédant l'établissement du présent rapport, faisant ainsi ressortir la capitalisation boursière de la Société à un montant d'environ 4,8 millions euros.

2.19. INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

A la date du rapport, les titres donnant accès au capital sont de 4 natures différentes. Le détail figure ci-dessous :

2.19.1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	BSPCE _{S/02/2009}	BSPCE _{S/03/2010}	BSPCE _{S/06/2011}	BSPCE _{S/09/2011}	BSPCE _{03/2016}	BSPCE _{07/2016-T1}	BSPCE _{07/2016-T2}	BSPCE _{01/2018}
Date d'assemblée	5 février 2009	31 mars 2010	14 mars 2011	26 sept 2011	9 janvier-2015	24 mai 2016		22 mai 2017
Date du conseil d'administration	5 février 2009	22 avril 2010	6 avril 2011	18 nov 2011	24-mars-2016	11 juillet 2016		23 janvier 2018
Nombre de BSPCE autorisés	150.000	200.000	300.000	500.000	539.952	432.123		1.076.503
Nombre total de BSPCE attribués	106.500	167.500	269.000	103.500	370.000	209.488	50.000	418.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement)*	12.972	20.402	32.764	12.606	388.500	219.962	52.500	418.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	0	0	0	0	147.000	152.586	52.500	90.000
<i>Mandataires concernés* :</i>								
<i>Ludovic Lastenet</i>	-	-	-	-	147.000	118.231	-	70.000
<i>Jean-Gérard Galvez</i>	-	-	-	-	-	34.355	52.500	20.000
Point de départ d'exercice des BSPCE	5 février 2009	22 avril 2010	1 ^{er} juin 2011	28 nov 2011	1 ^{er} avril 2017	11 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} février 2019
Date d'expiration des BSPCE	5 février 2019	31 mars 2020	1 ^{er} juin 2021	28 nov 2021	24 mars 2026	11 juillet 2026	11 juillet 2026	23 janvier 2028
Prix de souscription d'une action (post regroupement)*	12,31 €	12,31 €	12,31 €	12,31 €	1,43 €	1,27 €	1,27 €	0,65 €
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(2) (3)	(2) (4)	(2) (5)	(2) (6)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport (sans tenir compte du regroupement)	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	93.500	137.500	201.000	54.500	31.000	6.285	0	57.500

	BSPCE _{S/02/2009}	BSPCE _{S/03/2010}	BSPCE _{S/06/2011}	BSPCE _{S/09/2011}	BSPCE _{03/2016}	BSPCE _{07/2016-T1}	BSPCE _{07/2016-T2}	BSPCE _{01/2018}
BSPCE restants à la date du rapport	13.000	30.000	68.000	49.000	339.000	203.203	50.000	360.500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	1.583	3.654	8.283	5.969	226.000	135.469	35.000	120.167

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(1) Ces BSPCE sont tous exerçables à la date du rapport

(2) Les BSPCE exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des BSPCE, sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(3) Les BSPCE_{03/2016} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2018, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2019.

(4) Les BSPCE_{07/2016-T1} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 11 juillet 2016,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2017, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2018.

(5) Les BSPCE_{07/2016-T2} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2018, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2019.

(6) Les BSPCE_{01/2018} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2019,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2020, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2021.

2.19.2. Bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA _{09/11}	BSA ₂₀₁₂	BSA _{05/12}	BSA _{09/12}	BSA 01/2013	BSA 01/2014	BSA 07/2015	BSA 07/2016-T1	BSA 07/2016-T2	BSA 09/2017	BSA 01/2018
Date d'assemblée	26 sept 2011	29 juin 2012	29 juin 2012	11 oct 2012	22 janv 2013	19 juillet 2013	9 janv. 2015	24 mai 2016	24 mai 2016	22 mai 2017	22 mai 2017
Date du conseil	-	-	-	-	-	8 janvier 2014	15 juil. 2015	11 juillet 2016	11 juillet 2016	19 sept. 2017	23 janvier 2018
Nombre de BSA émis	60.000	165.000	10.245	100.000	25.000	27.398	44.699	56.000	30.000	60.000	120.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement d'actions)*	7.308	20.097	1.248	12.180	3.045	33.369	46.934	58.800	31.500	60.000	120.000
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*	0	0	0	12.180	3.045	33.369	17.009	27.300	0	0	40.000
Mandataires concernés* :											
Jean-Gérard Galvez	-	-	-	6.090	3.045	-	-	-	-	-	-
Jan Egberts	-	-	-	6.090	-	-	-	10.500	-	-	-
Paula Ness Speers	-	-	-	-	-	-	17.009	-	-	-	20.000
Mary Shaughnessy	-	-	-	-	-	-	-	16.800	-	-	20.000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	2	2	0	0	0	4	2	1	5	4
Point de départ d'exercice des BSA	26 sept 2011	29 juin 2012	29 juin 2012	11 oct 2012	22 janv 2013	8 janvier 2015	1 juil. 2015	11 juillet 2017	11 juillet 2016	19 sept. 2017	23 janvier 2018
Date d'expiration des BSA	26 sept 2021	29 juin 2022	29 juin 2022	11 oct 2022	22 janv 2023	8 janvier 2025	15 juil. 2025	11 juillet 2026	11 juillet 2026	19 sept. 2027	23 janvier 2028
Prix d'émission du BSA	0,10 €	0,15 €	0,10 €	0,15 €	0,15 €	0,668 €	0,29 €	0,14 €	0,20 €	0,07 €	0,07 €
Prix de souscription par action (en tenant compte du regroupement)*	8,21 €	12,31 €	8,21 €	12,31 €	12,31 €	5,48 €	2,75 €	1,27 €	1,27 €	0,66 €	0,65 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(5)	(6)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du rapport	0	125.000	0	0	0	11.199	0	10.000	0	20.000	60.000
BSA restants à la date du rapport	60.000	40.000	10.245	100.000	25.000	16.199	44.699	46.000	30.000	40.000	60.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	7.308	4.872	1.248	12.180	3.045	19.730	46.934	32.200	31.500	13.333	20.000

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et du prix d'exercice des BSA à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les autres bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(1) Ces BSA sont tous exerçables à la date du rapport.

(2) Les BSA_{01/2014} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 8 janvier 2015,
- à hauteur de 1/3 à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de leur date d'attribution par le conseil, soit à compter du 8 juillet 2015, et
- à hauteur de 1/3 à l'expiration d'un délai de 24 mois à compter de leur date d'attribution par le conseil, soit à compter du 8 janvier 2016.

(3) Les BSA_{07/2015} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2016,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2018,
- s'agissant de Madame Paula Ness Speers, les BSA_{07/2015} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'elle ait assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(4) Les BSA_{07/2016-T1} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2018,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2019,
- s'agissant de Madame Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{07/2016-T1} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(5) Les BSA_{09/2017} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 19 septembre 2018,
- à hauteur de 1/3 à compter du 19 septembre 2019,
- à hauteur de 1/3 à compter du 19 septembre 2020,
- les BSA_{09/2017} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(6) Les BSA_{01/2018} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2019,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2020,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2021,
- s'agissant de Mesdames Paula Ness Speers et Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{01/2018} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

	BSA _{L1/T1}	BSA _{L1/T2}	BSA _{L1/T3}	BSA PIPE 11/2017
Date d'assemblée	24 juin 2015	24 mai 2016	24 mai 2016	22 mai 2017
Date du conseil	12 oct. 2015	29 juin 2016	28 juillet 2016	1 ^{er} nov. 2017
Nombre de BSA émis	400.000	244.755	186.567	3.500.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement d'actions)*	1.849.645	700.000	500.000	1.750.000
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*	0	0	0	0
Mandataires concernés* :	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	1	1	8
Point de départ d'exercice des BSA	12 oct. 2015	29 juin 2016	28 juillet 2016	6 nov. 2017
Date d'expiration des BSA	12 oct. 2020	29 juin 2021	28 juillet 2021	6 nov. 2021
Prix d'émission du BSA	0 €	0 €	0 €	0 €
Prix de souscription par action (en tenant compte du regroupement)*	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,65 €
Modalités d'exercice	(2)	(2)	(2)	(2)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport	375.000	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du rapport	0	0	0	0
BSA restants à la date du rapport	294.988	244.755	186.567	3.500.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	1.474.645	700.000	500.000	1.750.000

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et du prix d'exercice des BSA à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. A l'exception de l'ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND dont l'exercice intégral conduirait à la création de 674.645 actions nouvelles, les autres bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(1) ces BSA sont exerçables jusqu'à et expireront concomitamment à la survenance du premier des deux évènements suivants :

- la réalisation d'une ou plusieurs cessions d'actions Implanet au résultat desquelles toute personne viendrait à détenir au moins quatre-vingt quinze pour cent (sur une base pleinement diluée) du capital par la Société, ou
- l'expiration d'un délai de cinq (5) années à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

(2) Ces BSA sont tous exerçables à la date du rapport.

2.19.3. Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Options _{07/2015}	Options _{03/2016}	Options _{01/2018}
Date d'assemblée	9 janv. 2015	9 janv. 2015	24 mai 2016
Date du conseil d'administration	15 juil. 2015	24 mars 2016	23 janvier 2018
Nombre d'options autorisées	539.952	539.952	432.123
Nombre total d'options attribuées	22.500	70.000	22.500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	22.500	70.000	22.500
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux *</i>	0	0	0
<i>Mandataires concernés* :</i>	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} sept. 2016	24 mars 2016	23 janvier 2018
Date d'expiration des options	15 juil. 2025	24 mars 2026	23 janvier 2028
Prix de souscription d'une action *	2,66€	1,50€	0,65€
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport*	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caducs	10.000	60.000	0
Options restants à la date du rapport	12.500	10.000	22.500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport *	8.750	7.000	7.500

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription et du prix d'exercice des options de souscription à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de novembre 2016, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(1) Les options de souscription exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des options de souscription sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(2) Les Options_{07/2015} pourront être exercées par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2016,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2017, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2018.

(3) Les Options_{03/2016} pourront être exercées par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2018, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2019.

(4) Les Options_{01/2018} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2019,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2020, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2021.

2.19.4. Attributions gratuites d'actions

Néant

2.19.5. Obligations convertibles en actions

Contrat d'émission de 500 obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») en date du 14 octobre 2015

La Société a émis à titre gratuit 100 bons d'émission (« Bons d'Emission ») le 14 octobre 2015 puis 400 Bons d'Emission le 29 juin 2016, susceptibles de donner lieu à l'émission de 500 OCABSA représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 5 millions d'euros, au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND.

A la date du rapport, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a exercé un total de 310 Bons d'Emission et a souscrit par conséquent 310 OCABSA comme suit :

- 100 OCABSA en date du 14 octobre 2015,
- 35 OCABSA en date du 30 juin 2016,
- 25 OCABSA en date du 29 juillet 2016, et
- 150 OCABSA en date du 30 mai 2017.

Aux termes d'un contrat d'émission conclu avec la Société le 14 octobre 2015 (tel que modifié par avenants en date des 21 octobre 2015, 24 mars 2016 et 29 mai 2017), EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND s'est en outre engagé à souscrire 1,9 millions d'euros supplémentaires en plusieurs tranches, sur exercice du solde des 190 Bons d'Emission supplémentaires à émettre, sous réserve du respect de certaines conditions usuelles.

Obligations convertibles en actions (« OCA »)

Les principales caractéristiques des OCA sont les suivantes, étant précisé les OCA qui seront le cas échéant émises ultérieurement sur exercice des 190 Bons d'Emission à émettre gratuitement au bénéfice de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND auront les mêmes caractéristiques :

- valeur nominale d'une OCA : 10.000 euros ;
- prix de souscription d'une OCA : 99% du pair ;
- coupon : les OCA ne portent pas intérêt ;
- maturité : 12 mois, étant précisé que les OCA non converties à leur date de maturité doivent être remboursées par la Société (à l'exception de la dernière tranche d'OCA qui sera le cas échéant émise sous réserve de l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle) ;
- cessibilité/autre : Les OCA sont cessibles sous certaines conditions, n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne sont par conséquent pas cotées.
- conversion : Les OCA peuvent être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

Par exception, à défaut de conversion des OCA de la dernière tranche à l'issue d'une période de 6 mois supplémentaires suivant leur date de maturité initiale, celles-ci seront automatiquement converties en actions à la date d'expiration de cette période selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N' = Vn / P'$$

« N' » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion des OCA de la dernière tranche et non encore converties à leur date de maturité initiale prolongée de 6 mois ;

« Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA);

« P' » correspondant au plus élevé de (i) 85% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus et (ii) 80% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action Implanet sur les 3 séances de bourse précédant la date de conversion de l'OCA concernée. P' ne pourra cependant être inférieure à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,70 € ce jour.

Bons de souscription attachés aux OCA (« BSA »)

Les principales caractéristiques des BSA attachés aux OCA (« BSA ») sont les suivantes :

- prix d'exercice : 110% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles lesdits BSA sont détachés.
- parité d'exercice : chaque BSA donne droit à la souscription par son porteur, à sa discrétion, d'une action ordinaire nouvelle de la Société ;
- nombre de BSA attachés à chaque tranche d'OCA : ce nombre est calculé afin qu'en cas d'exercice de la totalité des BSA, l'augmentation de capital résultant de l'exercice desdits BSA soit égale au montant nominal de la tranche d'OCA correspondante.
- durée d'exercice : 5 années à compter de la date d'émission des BSA ;
- cessibilité/autre : les BSA sont immédiatement détachés des OCA ; ils sont librement cessibles, n'ont pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et ne sont par conséquent pas cotés.

Il est précisé que , consécutivement à l'avenant signé le 29 mai 2017, les BSA attachés aux nouvelles tranches émises (tranches 4 et suivantes) sont immédiatement cédés à la Société au prix global de 0,01€ en vue de leur annulation.

Ainsi, le nombre de BSA attachés aux OCA, relatifs aux tranches 1 à 3, s'élève à 831.322 BSA, dont :

- 400.000 BSA_{L1T1}, étant précisé que chacun de ces BSA donnent le droit de souscrire à 4,999 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 0,05 euro ;
- 244.755 BSA_{L1T2}, étant précisé que chacun de ces BSA donnent le droit de souscrire à 2,860 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 0,05 euro ;
- 186 567 BSA_{L1T3}, étant précisé que chacun de ces BSA donnent le droit de souscrire à 2,680 action ordinaire nouvelle de la Société au prix de 0,05 euro.

A la date du rapport, 3.540.104 actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion de 310 OCA à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 3.100.000 euros (dont 1.190.672,20 euros de valeur nominale et 1.909.327,80 euros de prime d'émission).

Egalement, 105.012 BSA_{L1T1} ont été exercés par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND donnant lieu à l'émission de 375.000 actions ordinaires nouvelles. Il reste par conséquent à cette même date 726.310 BSA (dont 294.988 BSA_{L1T1}, 244.755 BSA_{L1T2}, 186 567 BSA_{L1T3}) donnant droit à l'émission de 2.674.645 actions nouvelles de la Société.

Le 7 mars 2018, la Société a mis en place un nouveau financement obligataire convertible de 5 M€ avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND. Cette nouvelle ligne obligataire annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre de ce programme de financement conclu en octobre 2015.

Contrat d'émission de 500 obligations convertibles (« OC ») en date du 7 mars 2018

La Société a émis à titre gratuit 500 bons d'émission le 7 mars 2018, susceptibles de donner lieu à l'émission de 500 OC représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 5 millions d'euros, au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND.

A la date du rapport, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a exercé un total de 100 bons d'émission et a souscrit par conséquent 150 OC (le 8 mars 2018 et le 1^{er} aout 2018).

Obligations convertibles (« OC »)

Elles ont une valeur nominale de 10.000 € chacune et sont souscrites au pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OC non converties devront être remboursées, à l'exception de la dernière tranche d'OC qui sera potentiellement émise (pour cette dernière, si au bout de 12 mois certaines OC sont encore en circulation, leur maturité sera automatiquement prolongée de 6 mois supplémentaires, à l'issue desquels toute OC encore en circulation sera automatiquement convertie en actions⁴).

Les OC pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OC ;

« Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OC représente (valeur nominale d'une OC) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OC concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OC concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

⁴ Le prix de conversion sera alors égal au plus élevé de (i) 80% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date de conversion automatique et (ii) 75% de la moyenne des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes des cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion automatique.

Les OC, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

A la date du rapport, 6.337.632 actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion de 150 OC à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 1.500.000 euros (dont 316.881,60 euros de valeur nominale et 1.183.118,40 euros de prime d'émission).

Contrat d'émission d'obligations convertibles intégrant un programme d'intéressement (« OCAPI 2018 ») en date du 9 novembre 2018

Le 9 novembre 2018, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 1 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

Périodes	Montant total de la période
12 novembre 2018 au 31 décembre 2018	200 000€
3 janvier 2019 au 31 janvier 2019	200 000€
1 ^{er} février 2019 au 28 février 2019	200 000€
1 ^{er} mars 2019 au 31 mars 2019	200 000€

NICE & GREEN dispose également d'une option lui permettant de solliciter de la Société qu'elle émette à son profit, à tout moment jusqu'au 31 mars 2019, une tranche complémentaire de 4 OCAPI 2018 pour un montant total de 200 000€.

Les OCAPI 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour) ;
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2018 seront cédées.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 20 OCAPI 2018 convertibles pour un montant de 1,0 M€.

A la date du rapport, 6.675.789 actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion de 16 OCAPIO 2018 à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 800.000 euros (dont 333.789,45 euros de valeur nominale et 466.210,55 euros de prime d'émission).

A la date du rapport, 4 obligations convertibles en actions sont en circulation.

2.19.6. Synthèse des instruments dilutifs

Ainsi, à la date du rapport, le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 7.565.870 actions, soit une dilution maximale de 18,62% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote est identique et s'établit à 15,70% sur la base des droits de votes dilués⁵.

⁵ Hors conversion des OCA à émettre sur exercice des 350 bons d'émission à émettre par la Société au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, sous réserve du respect de certaines autres conditions usuelles.

2.20. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
I - CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	8 099 283,00	15 887 399,00	14 913 543,00	1 379 628,00	1 705 637,45
b) Nombre d'actions existantes	5 399 522	10 591 599	21 305 061	27 592 562	34 112 749
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 147 861	6 618 006	6 602 137	6 655 152	5 653 188
b) Impôts sur les bénéfices	(378 877)	(225 193)	(202 970)	(264 034)	(159 622)
c) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
d) Résultats après impôts, participation, amortissements et provisions	(5 288 306)	(6 776 643)	(7 792 520)	(5 382 187)	(5 733 480)
e) Résultats distribués	0	0	0	0	0
III - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts et participations mais avant amortissements et provisions	(1,15)	(0,48)	(0,27)	(0,16)	(0,15)
b) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(0,98)	(0,64)	(0,37)	(0,20)	(0,17)
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	38,5	40,2	41,5	41,6	40,1
b) Montant de la masse salariale	2 210 587	2 258 155	2 345 807	2 520 801	2 449 557
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales,...)	1 059 050	1 056 067	1 086 083	1 169 725	1 067 345

2.21. SUCCURSALES EXISTANTES

La Société détient une succursale au Royaume-Uni.
Créée en mai 2018 et basée à Londres, la succursale a débuté son activité opérationnelle fin 2018.
Le résultat est non significatif sur l'exercice 2018.

2.22. AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant

2.23. ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES)

Néant

2.24. AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE

Néant

2.25. MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant

3. COMMUNIQUÉ RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2018				Exercice 2017			
	Ernst & Young		INKIPIO AUDIT		Ernst & Young		INKIPIO AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes	43	82%	33	81%	43	74%	33	72%
Services autres que la certification des comptes (SACC)	9	18%	8	19%	9	16%	13	28%
Sous total	52	100%	41	100%	52	91%	45	100%
Autres prestations rendues								
- Fiscales		0%		0%	1	2%	-	0%
- Autres		0%		0%	4	7%	-	0%
Sous total	-	0%	-	0%	5	9%	-	0%
Total des honoraires	52	100%	41	100%	57	100%	45	100%

4. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

IMPLANET	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE		K€	K€
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3.1	854	705
Immobilisations corporelles	3.2	652	817
Autres actifs financiers non courants	4	628	429
Total actifs non courants		2 134	1 950
Stocks	5	3 502	3 389
Clients et comptes rattachés	6.1	2 226	2 787
Autres créances	6.2	588	823
Actifs financiers courants	4	326	1 004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	74	2 609
Total actifs courants		6 716	10 613
TOTAL ACTIF		8 850	12 563
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	8	1 706	1 380
Primes d'émission et d'apport		18 413	17 167
Réserve de conversion		(446)	(466)
Autres éléments du résultat global		(52)	(55)
Réserves - part du groupe		(11 667)	(5 126)
Résultat - part du groupe		(5 551)	(6 612)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère		2 403	6 288
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		2 403	6 288
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	11	157	144
Dettes financières non courantes	10	1 058	977
Passifs non courants		1 215	1 121
Passifs courants			
Dettes financières courantes	10	1 586	1 274
Instrument dérivé passif	10.3	85	2
Provisions	12	501	576
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 403	2 422
Dettes fiscales et sociales	13.1	528	850
Autres créditeurs et dettes diverses	13.2	130	30
Passifs courants		5 232	5 154
TOTAL PASSIF		8 850	12 563

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

IMPLANET	Notes	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		K€	K€
Chiffre d'affaires	15	6 720	7 841
Coûts des ventes	16.1	(2 986)	(3 916)
Marge brute		3 733	3 924
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.3	(770)	(1 120)
Paiement fondé sur des actions	16.3	(10)	(9)
Subvention	16.3	152	251
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité			
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	16.4	(798)	(780)
Paiement fondé sur des actions	16.4	(2)	(0)
Subvention	16.4	7	13
Frais de marketing et vente			
Frais de marketing et vente	16.2	(4 049)	(4 541)
Paiement fondé sur des actions	16.2	(38)	(56)
Subvention	16.2	11	-
Coûts des opérations			
Coûts des opérations	16.5	(847)	(753)
Paiement fondé sur des actions	16.5	(1)	(5)
Frais généraux et administratifs			
Frais généraux et administratifs	16.6	(2 523)	(2 683)
Paiement fondé sur des actions	16.6	(22)	(22)
Résultat opérationnel courant		(5 158)	(5 782)
Autres charges opérationnelles non courantes	17	(210)	(456)
Résultat opérationnel		(5 369)	(6 238)
Charges financières	18	(664)	(584)
Produits financiers	18	6	(1)
Variation de la juste valeur des dérivés	18	470	242
Gains et pertes de change	18	5	(30)
Résultat avant impôts		(5 551)	(6 612)
Charge d'impôts	19	-	-
Résultat net		(5 551)	(6 612)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		<i>(5 551)</i>	<i>(6 612)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		29 875 687	23 261 380
Résultat de base par action (€/action)	20	(0,19)	(0,28)
Résultat dilué par action (€/action)	20	(0,19)	(0,28)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

IMPLANET	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	K€	K€
Résultat net de la période	(5 551)	(6 612)
Ecarts actuariels	3	(27)
Elements non recyclables en résultats	3	(27)
Ecarts de conversion	20	(68)
Elements recyclables en résultats	20	(68)
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	23	(95)
Résultat global	(5 528)	(6 706)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(5 528)</i>	<i>(6 706)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

IMPLANET		Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Note	Nombre de d'actions	K€							
Au 31 décembre 2016		21 305 061	14 914	387	(5 214)	(398)	(28)	9 660	-	9 660
Résultat net					(6 612)			(6 612)		(6 612)
Autres éléments du résultat global						(68)	(27)	(95)		(95)
Résultat global			-	-	(6 612)	(68)	(27)	(6 706)	-	(6 706)
Conversion des obligations	8.1	2 412 501	121	1 379				1 500		1 500
Exercice de BSA	8.1	375 000	263	0				263		263
Augmentation de capital	8.1	3 500 000	175	1 575				1 750		1 750
Réduction de capital			(14 092)	14 092				-		-
Souscription de BSA				3				3		3
Variation des actions autodétenues					(4)			(4)		(4)
Paiements en actions	9				93			93		93
Frais relatifs à l'émission d'actions				(269)				(269)		(269)
Au 31 décembre 2017		27 592 562	1 380	17 167	(11 737)	(466)	(55)	6 288	-	6 288
Résultat net					(5 551)			(5 551)		(5 551)
Autres éléments du résultat global						20	3	23		23
Résultat global			-	-	(5 551)	20	3	(5 528)	-	(5 528)
Conversion des obligations	8.1	6 520 187	326	1 244				1 570		1 570
Souscription de BSA	9			6				6		6
Variation des actions autodétenues					(4)			(4)		(4)
Paiements en actions	9				74			74		74
Frais relatifs à l'émission d'actions				(4)				(4)		(4)
Au 31 décembre 2018		34 112 749	1 706	18 413	(17 218)	(446)	(52)	2 403	-	2 403

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

IMPLANET	Notes	31/12/2018 12 mois K€	31/12/2017 12 mois K€
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE			
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net		(5 551)	(6 612)
(-) Elimination des amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	3.1	(99)	(153)
(-) Elimination des amortissement des immobilisation corporelles	3.2	(481)	(765)
(-) Dotations aux provisions	12	58	(536)
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	9	(74)	(93)
(-) Charge d'intérêts financiers		(18)	(185)
(-) Intérêts financiers capitalisés		(3)	2
(-) Intérêts financiers reçus		5	
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé		470	242
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		(6)	(30)
(-) Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)		(545)	(317)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(4 859)	(4 777)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		(415)	(312)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(4 443)	(4 465)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1	(11)	(5)
Capitalisation des frais de développement	3.1	(238)	(359)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.2	(322)	(380)
Démobilisation de placements financiers classés en autre actifs financiers courants et non courants		775	-
Souscription de placements financiers classés en autres actifs financiers courants et non courants		(275)	-
Intérêts financiers reçus		5	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(66)	(742)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	8	-	2 013
Frais relatifs à l'augmentation de capital	8	(4)	(181)
Souscription de BSA		6	3
Remboursement de l'emprunt obligataire KREOS	10.3	-	(1 041)
Emission d'obligations convertibles en actions, net de frais	10.3	1 696	1 485
Emission d'emprunts bancaires	10.4	500	410
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation, net de frais	10.2	89	-
Remboursement d'avances et de prêts à l'innovation	10.2	-	(90)
Remboursements des locations financement	10.1	(42)	(292)
Remboursements d'emprunts bancaires	10.4	(330)	(224)
Intérêts financiers bruts versés		(18)	(88)
Autres flux de financement (affacturage)	10	(167)	(178)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 729	1 815
Incidences des variations des cours de devises		20	(67)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(2 760)	(3 458)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)	7	2 609	6 067
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)	7	(151)	2 609
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(2 760)	(3 458)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants)		31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7	74	2 609
Concours bancaires courants	10	(225)	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		(151)	2 609

ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FOND DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
Autres actifs financiers non courants	28	(1 009)
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	113	(166)
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	(562)	280
Autres créances	(235)	(144)
Autres actifs financiers courants	-	1 004
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	(168)
Dettes fiscales et sociales	322	(99)
Autres créditeurs et dettes diverses	(99)	(8)
Total des variations	(415)	(312)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les états financiers consolidés d'Implanet ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 avril 2019 et autorisés à la publication.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre actuellement le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La société Implanet et ses filiales sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Janvier 2018 :

- Suite à l'obtention de l'agrément de l'ANVISA en novembre 2017, les premières chirurgies avec JAZZ Lock® sont réalisées au Brésil.
- Signature d'un contrat de distribution avec la société Aegis Spine, filiale américaine de L&K BIOMED et mise en place des premières synergies opérationnelles.

Février 2018 :

- Signature de contrats de distribution croisée entre la Société et L&K BIOMED pour leurs produits respectifs en Asie et en Europe.

Mars 2018 :

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni

par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.
Emission d'une première tranche d'un montant de 1 M€.

Mai 2018 :

- Lancement de JAZZ Evo, une nouvelle évolution de l'implant JAZZ® développé pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.

Juin 2018 :

- Ouverture d'une succursale au Royaume-Uni (Implanet UK) illustrant l'accélération du développement en direct sur le marché porteur du rachis dégénératif chez l'adulte.

Juillet 2018 :

- Création d'une filiale en Allemagne (Implanet GmbH).
- Signature d'un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ». Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%. La Société a perçu 89 K€ au titre de cette avance en août 2018.

Août 2018 :

- Emission au pair d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles en actions d'un montant nominal de 500 K€ auprès d'European Select Growth Opportunities Fund.

Octobre 2018 :

- Réalisation de la première chirurgie au Royaume-Uni. Le référencement de Implanet UK et de sa plateforme Jazz® à la NHS (National Health Service), système de santé publique du Royaume-Uni fournissant l'essentiel des soins notamment dans les hôpitaux, permet à Implanet UK de proposer Jazz® à l'ensemble des hôpitaux publics du pays.
- Réalisation de la première chirurgie Jazz® en Belgique illustrant la stratégie de ventes en direct.

Novembre 2018 :

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire assorti d'un plan d'intéressement auprès de Nice & Green. Ce financement permet une levée de fonds d'un montant maximum de 1 M€. Emission de 4 OCA pour une valeur nominale de 200 K€ au cours de l'exercice 2018.
- Signature d'un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir. Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12 mois, ainsi qu'une option pour une licence de fabrication.
- Obtention du marquage CE pour la solution Jazz Cap System®, développée pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.

La Société a par ailleurs réalisé une augmentation de capital de 326 K€ suite à la conversion de 142 OCA détenues par European Select Growth Opportunities Fund et 3 OCA détenues par Nice & Green.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Février 2019 :

- Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux Etats-Unis. SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.

Mars 2019 :

- Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire, unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte

Avril 2019 :

- La signature du contrat de financement par obligations convertibles (« OC ») avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019 (300 OC de 10 000 € de valeur nominale chacune). L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ à compter de mai 2019. Les OC sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les OC arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.
- L'accord de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois.

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

Continuité d'exploitation

Le conseil d'administration a arrêté les comptes 2018, actant une perte de 5,6 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La mise œuvre du plan stratégique de la société qui repose sur trois axes prioritaires :
 - le déploiement du modèle des ventes en direct, déjà éprouvé en France et aux États-Unis, sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni, Allemagne) ;
 - le développement du partenariat avec KICO KNEE INNOVATION COMPANY PTY LTD portant sur la distribution de l'implant du genou Madison aux États-Unis et en Australie ;
 - la mise en œuvre du partenariat stratégique entre Seaspine et Implanet aux États-Unis pour le déploiement de l'implant JAZZ® aux États-Unis.
- La signature du contrat de financement par obligations convertibles avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019. L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ (cf. note 1.3).
- L'accord de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ sur une durée de 12 mois (cf. note 1.3).

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte :

- Certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales ; et
- Le déblocement favorable d'un financement de son innovation pour un montant de 0,5 M€ et pour lequel la direction est confiante quant à la conclusion d'un accord à court terme.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, dans le cadre des résolutions approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2018 :

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2018

- *IFRS 9 - Instruments Financiers*
Cette norme a modifié les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers. En pratique, cette norme n'a pas modifié de façon significative les principes antérieurement appliqués par la Société.
- *IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*
Cette norme a modifié le modèle de comptabilisation du revenu. Compte tenu de l'absence d'impact significatif lié à la mise en place de cette norme, le Groupe a choisi de l'appliquer selon la méthode rétrospective partielle.
- *Clarifications à IFRS 15*
- *IFRIC 22 - Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*
- *Amendements à IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*
- *Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 avec IFRS 4*
- *Amendements à IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement*
- *Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016)*

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Normes, amendements de normes et interprétations non encore adoptés par le Groupe

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes annuels 2018

- *IFRS 16 - Locations*

- Amendements à IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2018

- IFRS 14 - Comptes de report réglementaires
- IFRS 17 - Contrats d'assurances
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime
- Amélioration des IFRS (cycle 2015-2017)

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers, à l'exception d'IFRS 16.

La norme IFRS 16 sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16 supprime la distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement. Ainsi, les contrats de location simple (cf. note 24.2) feront l'objet d'un retraitement au titre de l'application d'IFRS 16.

La norme prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers). La norme affectera également la présentation du compte de résultat (résultat opérationnel et charges financières) et du tableau des flux de trésorerie (flux liés aux activités opérationnelles et flux liés aux opérations de financement).

Concernant les modalités de première application de la norme, la Société a décidé d'opter pour la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, les informations comparatives ne seront pas retraitées et l'impact cumulé de la première application de la norme sera comptabilisé en capitaux propres au 1^{er} janvier 2019.

Sur la base des contrats en cours au 31 décembre 2018, la Société estime de manière préliminaire que la dette de loyers futurs, déterminée selon IFRS 16, serait de l'ordre de 0,9 M€.

2.2 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, Implanet n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 9.

- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
 - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IFRS 9.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 10.3.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
 - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
 - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en note 3.1.

- Dépréciation des stocks
 - La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 5.

- Dépréciation des créances clients
 - Conformément à IFRS 9, la Société détermine le niveau de dépréciation des créances clients selon une approche basée sur les pertes attendues. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.

- Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 6.1.
- Reconnaissance du chiffre d'affaires
 - La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer si les critères de reconnaissance du revenu définis par IFRS 15 sont remplis.
 - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 15.
- Provisions pour risques et charges
 - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
 - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 12.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Un investisseur consolide une entité s'il est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette entité lui permet d'influer sur ses rendements. Ce principe s'applique à toutes les entités, y compris les entités structurées.

Pour être considéré comme contrôlant une entité, un investisseur doit détenir cumulativement :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est à dire lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité qui ont une incidence importante sur les rendements ;
- L'exposition ou droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- La capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

La Société a le contrôle sur les filiales suivantes :

FILIALES	31/12/2018		31/12/2017	
	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Implanet America Inc.	100%	100%	100%	100%
Implanet GmbH	100%	100%	n/a	n/a

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

2.6 Méthode de conversion

2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs aux créances avec la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres, ceux-ci étant relatifs à un investissement net à long terme.

2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserve de conversion.

Le taux de change utilisés au cours des exercices présentés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE	31/12/2018		31/12/2017	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD - Dollar US	1,1450	1,1854	1,1993	1,1217

3.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé. La part du crédit d'impôt recherche relative à ces frais est enregistrée en moins de l'actif.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Location financement

Les biens financés par des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17, qui en substance transfèrent à la Société les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Lorsque les immobilisations ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans - Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans - Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans - Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour les logiciels et progiciel comptable,
- Des « coûts de recherche et développement » et « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » pour l'amortissement des frais de développement capitalisés (en fonction de l'origine de la dépense capitalisée).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Logiciels (location financement)	Logiciels	Frais de développement	Total
VALEURS BRUTES				
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	26	375	1 274	1 674
Capitalisation de frais de développement	-	-	359	359
Acquisition	-	5	-	5
Cession	-	-	-	-
Impact change	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	26	379	1 633	2 038
Capitalisation de frais de développement	-	-	238	238
Acquisition	-	11	-	11
Cession	-	-	-	-
Impact change	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	26	390	1 870	2 286
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	26	374	780	1 180
Augmentation	-	5	148	153
Diminution	-	-	-	-
Impact change	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	26	379	928	1 333
Augmentation	-	10	89	99
Diminution	-	-	-	-
Impact change	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	26	390	1 017	1 432
VALEURS NETTES COMPTABLES				
Au 31 décembre 2016	-	1	494	494
Au 31 décembre 2017	-	0	705	705
Au 31 décembre 2018	-	-	854	854

Les frais de développement activés concernent essentiellement les projets *Jazz™* (824 K€), *Jazz™ Lock* (189 K€), *Madison Révision* (178 K€) et *Jazz Cap Sp* (169 K€).

Les frais activés au cours de l'exercice 2018 concernent principalement les projets *Jazz Cap SP* (88 K€) et *Jazz Génération 2* (71 K€).

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

3.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Ancillaires

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en installations techniques, matériel et outillages lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Location financement

Les biens financés par des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17, qui en substance transfèrent à la Société les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier ;
- Du « coût des opérations » pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages ») ;
- Du « coût des ventes » pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (location financement)	Installations et agencements	Installations et agencements (location financement)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (location financement)	Matériel de transport (location financement)	Total
VALEURS BRUTES								
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	3 708	2 058	98	278	284	246	8	6 680
Acquisition	356	-	-	-	24	-	-	380
Cession	(613)	(732)	-	(53)	(11)	-	-	(1 409)
Impact change	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	3 451	1 326	98	225	294	246	8	5 647
Acquisition	292	-	-	-	30	-	-	322
Cession	(76)	-	-	-	-	(111)	-	(186)
Impact change	-	-	-	-	2	-	-	2
Transfert	-	-	(11)	-	11	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	3 667	1 326	87	225	337	135	8	5 785
AMORTISSEMENTS								
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	3 063	1 579	86	278	250	185	7	5 448
Augmentation	399	304	-	-	25	36	1	765
Diminution	(594)	(732)	-	(53)	-	-	-	(1 380)
Impact change	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	2 868	1 150	86	225	272	222	8	4 831
Augmentation	376	62	1	-	21	23	-	481
Diminution	(70)	-	-	-	-	(111)	-	(181)
Impact change	-	-	-	-	1	-	-	1
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	3 174	1 212	86	225	294	133	8	5 132
VALEURS NETTES COMPTABLES								
Au 31 décembre 2016	644	480	12	-	35	61	1	1 233
Au 31 décembre 2017	582	176	12	-	22	24	-	817
Au 31 décembre 2018	493	114	1	0	43	2	0	652

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

3.3 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Note 4 : Autres actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- De prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- D'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut les bons moyen termes négociables et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à termes	525	350
Contrat de liquidité	32	36
Cautions	71	43
Total autres actifs financiers non courants	628	429
Bons moyens termes négociables (BMTN)	301	304
Dépôts à termes	25	700
Total autres actifs financiers courants	326	1 004

Les actifs financiers non courants sont constitués :

- De trois dépôts à terme d'une valeur totale de 525 K€ dont :
 - Un dépôt à terme de 150 K€, renouvelé tous les six mois et nanti au profit de HSBC en garanti des contrats de lease-back et d'emprunts en cours avec cette banque ;
 - Un dépôt à terme de 100 K€, nanti au profit de la Banque Courtois en garantie de l'emprunt de 210 K€ souscrit en 2017 et à échéance en 2020 (cf. note 10.4) ;
 - Un dépôt à terme de 275 K€, nanti au profit de la Banque Courtois en garantie de l'emprunt de 500 K€ souscrit en 2018 et à échéance en 2021 (cf. note 10.4).
- De la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité.
- Des cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

Les actifs financiers courants sont constitués :

- D'un dépôt à terme de 25 K€ à échéance en 2021 avec remboursement anticipé possible.
- D'un bon moyen terme négociable d'une valeur de 301 K€ à échéance en 2019 avec remboursement anticipé possible.

Note 5 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration). Les dépréciations de stocks sont enregistrées au compte de résultat dans la catégorie du « coût des opérations ».

STOCKS	31/12/2018	31/12/2017
(Montants en K€)		
Stocks de matières premières	69	59
Stocks de marchandises	3 357	3 067
Stocks de produits semi-finis	7	5
Stocks d'ancillaires et d'instruments	721	748
Total brut des stocks	4 153	3 880
Dépréciation des stocks de marchandises	(567)	(405)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(85)	(85)
Total dépréciation des stocks	(651)	(490)
Total net des stocks	3 502	3 389

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, de bobines de fils (fabrication de la tresse JAZZ), des notices des produits et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie, le rachis et le genou.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 6 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.1 Créances clients

Principes comptables

Affacturage

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrats d'affacturage. Selon les dispositions de la norme IFRS 9, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

Dépréciation

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation client est déterminée selon une approche basée sur les pertes attendues. Elle est présentée au compte de résultat dans la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Clients et comptes rattachés	2 477	3 235
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(252)	(448)
Total net des clients et comptes rattachés	2 226	2 787

L'antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Part non échu	1 132	1 309
Echu à moins de 90 jours	515	1 157
Echu entre 90 jours et six mois	229	158
Echu entre six mois et douze mois	126	126
Echu au-delà de douze mois	476	485
Total brut des clients et comptes rattachés	2 477	3 235

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Le crédit d'impôt recherche est présenté au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de recherche et développement » ou des « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » en fonction de l'origine de la dépense.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») est un dispositif fiscal français. La Société a utilisé ce crédit d'impôt à travers ses efforts de recherches et développement.

Compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, le CICE peut faire l'objet d'un remboursement l'année suivant sa constatation.

Le CICE est enregistré au compte de résultat en diminution des charges de personnel.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Créances fiscales (1)	226	302
Crédit d'impôt recherche (2)	159	264
Crédit d'impôt compétitivité des entreprises (4)	41	48
Personnel et comptes rattachés	21	24
Charges constatées d'avance (3)	141	150
Divers	0	35
Total autres créances	588	823

(1) Les créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(2) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

- CIR 2018 : 159 K€, dont le remboursement est prévu sur 2019
- CIR 2017 : 264 K€, remboursé en novembre 2018

(3) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Locations	74	74
Assurances	9	17
Maintenance informatique	14	13
Honoraires	28	30
Congrès	9	9
Divers	6	7
Total des charges constatées d'avance	140	150

(4) Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE »)

- CICE 2018 : 41 K€, dont le remboursement est prévu en 2019
- CICE 2017 : 48 K€, remboursé en octobre 2018

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus ainsi que les concours bancaires courants.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes bancaires	74	2 609
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	74	2 609

Note 8 : Capital

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés du Groupe pour leurs coûts d'acquisition. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2018	31/12/2017
Capital (en K€)	1 706	1 380
Nombre d'actions	34 112 749	27 592 562
dont Actions ordinaires	34 112 749	27 592 562
Valeur nominale (en euros)	€ 0,05	€ 0,05

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 1 705 637,45 €. Il est divisé en 34 112 749 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Au cours de l'exercice 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital de 326 K€ suite à la conversion de :

- 142 obligations détenues par European Select Growth Opportunities Fund générant l'émission de 5 575 744 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- 3 obligations détenues par Nice & Green générant l'émission de 944 443 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

8.2 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Suite à son introduction en bourse, la Société avait signé un contrat de liquidité le 20 novembre 2013 afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 400 K€ à ODDO Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, 170 500 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices présentés.

Note 9 : Paiements en actions

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE ») et de stock-options.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés, dirigeants, membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans						Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (AG 19/07/2013) (1)	Prix d'exercice ajusté (CA 18/03/2015) (2)	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000	10 ans	1,00 €	10,00 €	8,62 €	8,21 €	37,90%	1,69%	17
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,00 €	10,00 €	8,62 €	8,21 €	37,17%	1,46%	3
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	12,31 €	37,17%	1,46%	17
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	12,31 €	37,17%	1,04%	10
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	12,31 €	37,49%	1,08%	2
BSA _{01/2014}	CA du 8/01/2014	27 398	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €	5,48 €	34,05%	1,30%	53
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,89 €	N/A	N/A	2,75 €	33,15%	0,31%	22
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,33 €	N/A	N/A	1,27 €	34,86%	-0,51%	12
BSA _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	30 000	10 ans	1,33 €	N/A	N/A	1,27 €	34,86%	-0,51%	5
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,66 €	N/A	N/A	N/A	34,42%	-0,10%	11
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,65 €	N/A	N/A	N/A	34,67%	0,08%	9

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

(3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2018	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA _{09/11}				60 000	-
BSA _{05/12}				10 245	-
BSA ₂₀₁₂		Intégralité des bons à la date d'attribution		40 000	-
BSA _{09/2012}				100 000	-
BSA _{01/2013}				25 000	-
BSA _{01/2014}	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016	16 199	-
BSA _{07/2015}	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	44 699	-
BSA _{07/2016 T1}	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	37 333	18 667
BSA _{07/2016 T2}		Intégralité des bons à la date d'attribution		30 000	-
BSA _{09/2017}	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	13 333	26 667
BSA _{01/2018}	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	-	80 000
				376 810	125 333

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2018	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3)
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000				60 000	7 308
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245				10 245	1 248
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	40 000				40 000	4 872
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000				100 000	12 180
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000				25 000	3 045
BSA _{01/2014}	CA du 8/01/2014	16 199				16 199	19 730
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699				44 699	46 934
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000				56 000	58 800 *
BSA _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	30 000				30 000	31 500
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	40 000 *
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	-	80 000			80 000	80 000 *
Total		422 143	80 000	-	-	502 143	305 617

* étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits

**ces bons n'ont pas été souscrits durant la période de souscription et sont donc devenus caducs

(1) (2) (3) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans						Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (AG 19/07/2013) (1)	Prix d'exercice ajusté (CA 18/03/2015) (2)	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSPCE 02/2009	CA du 5/02/2009	106 500	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	12,31 €	38,11%	3,20%	37
BSPCE 03/2010	CA du 22/04/2010	167 500	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	12,31 €	34,57%	2,54%	64
BSPCE 06/2011	CA du 6/04/2011	269 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	12,31 €	37,90%	3,12%	117
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	103 500	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	12,31 €	37,90%	2,24%	45
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,50 €	N/A	N/A	1,43 €	34,40%	-0,16%	133
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,33 €	N/A	N/A	1,27 €	34,86%	-0,51%	68
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,33 €	N/A	N/A	1,27 €	34,86%	-0,51%	18
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	418 000	10 ans	0,65 €	N/A	N/A	N/A	34,67%	0,08%	79

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2018	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 02/2009		13 000	-
BSPCE 03/2010	1/3 des bons par année civile à compter de la date d'attribution	30 000	-
BSPCE 06/2011		68 000	-
BSPCE 09/2011		49 000	-
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017	226 000	113 000
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 11/07/2016	203 203	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017	33 333	16 667
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019	-	380 500
		622 536	510 167

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					31/12/2018	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3)
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs			
BSPCE _{02/2009}	CA du 5/02/2009	13 000					13 000	1 583
BSPCE _{03/2010}	CA du 22/04/2010	30 000					30 000	3 654
BSPCE _{06/2011}	CA du 6/04/2011	68 000					68 000	8 283
BSPCE _{09/2011}	CA du 18/11/2011	49 000					49 000	5 969
BSPCE _{03/2016}	CA du 24/03/2016	369 000			(30 000)		339 000	355 950 *
BSPCE _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	207 263			(4 060)		203 203	213 363
BSPCE _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	50 000					50 000	52 500 *
BSPCE _{01/2018}	CA du 23/01/2018	-	418 000		(37 500)		380 500	380 500 *
Total		786 263	418 000	-	(71 560)		1 132 703	1 021 803

* étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits
(1) (2) (3) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans						Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (AG 19/07/2013)	Prix d'exercice ajusté (CA 18/03/2015)	Prix d'exercice ajusté (1)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
Stock option _{07/2015}	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,66 €	N/A	N/A	2,53 €	33,15%	0,31%	19
Stock option _{03/2016}	CA du 24/03/2016	70 000	10 ans	1,50 €	N/A	N/A	1,43 €	34,40%	-0,16%	25
Stock option _{01/2018}	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,65 €	N/A	N/A	N/A	34,67%	0,08%	4

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2018	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option _{07/2015}	1/3 au 1/09/2016	12 500	-
Stock option _{03/2016}	1/3 au 1/04/2017	6 667	3 333
Stock option _{01/2018}	1/3 au 1/02/2019	-	22 500
		19 167	25 833

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2018	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3)
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs		
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	12 500				12 500	13 125
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	70 000			(60 000)	10 000	10 500 *
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	-	22 500			22 500	22 500 *
Total		82 500	22 500	-	(60 000)	45 000	46 125

* étant précisé que ces bons sont en cours d'acquisition des droits

(1) Suite à l'ajustement de parité tel que décrit ci-avant.

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au cours des exercices présentés

Type (Montants en K€)	31/12/2017				31/12/2018			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE 03/2016	133	57	45	101	129	101	19	120
BSPCE 07/2016 T1	67	37	22	59	67	59	8	67
BSPCE 07/2016 T2	18	5	8	13	18	13	4	16
BSPCE 01/2018	-	-	-	-	69	-	36	36
BSA 07/2015	22	15	5	20	22	20	2	22
BSA 07/2016 T1	12	3	5	9	12	9	3	11
BSA 09/2017	7	-	1	1	8	1	3	4
BSA 01/2018	-	-	-	-	9	-	5	5
Stock option 07/2015	14	13	(1)	12	14	12	1	14
Stock option 03/2016	25	11	8	19	11	19	(9)	11
Stock option 01/2018	-	-	-	-	4	-	2	2
Total			93				74	

Note 10 : Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes financières - location financement (1)	21	44
Avance remboursable et prêt à taux zéro	731	714
Emprunt auprès des établissements de crédit (2)	307	219
Dettes financières non courantes	1 058	977
Dettes financières - location financement (1)	23	42
Avance remboursable et prêt à taux zéro	82	-
Concours bancaires courants	225	-
Emprunt obligataire	117	9
Dérivé passif	85	2
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	835	1 002
Emprunt auprès des établissements de crédit (2)	303	221
Dettes financières courantes	1 671	1 277
Total dettes financières	2 729	2 254

- (1) Les dettes relatives aux contrats de location financement font l'objet d'un nantissement d'un compte à terme pour 150 K€ (cf. notes 4 et 24.4).
- (2) Deux emprunts bancaires font l'objet de nantissement de comptes à terme pour un total de 375 K€ (cf. notes 4 et 24.4).

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Valeur de remboursement 31/12/2018	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan	
				31/12/2018	31/12/2017
Dettes financières - location financement	44	-	-	44	86
Avance remboursable et prêt à taux zéro	898	(85)	-	813	714
Concours bancaires courants	225	-	-	225	-
Emprunt obligataire	140	(23)	-	117	9
Dérivé passif	-	-	85	85	2
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	835	-	-	835	1 002
Emprunt auprès des établissements de crédit	610	-	-	610	440
Total dettes financières	2 752	(108)	85	2 729	2 254

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTES FINANCIERES PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2018			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières - location financement	44	23	21	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	898	80	738	80
Concours bancaires courants	225	225	-	-
Emprunt obligataire	140	140	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	835	835	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	610	303	307	-
Total dettes financières	2 752	1 607	1 065	80
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>1 607</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 145</i>			

10.1 Dettes financières – location financement

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES - LOCATION FINANCEMENT (Montants en K€)	Dettes financières - Contrats de location financement	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Au 31 décembre 2016	378	292	86	-
(+) Souscription	-			
(-) Remboursement	(292)			
Au 31 décembre 2017	86	42	44	-
(+) Souscription	-			
(-) Remboursement	(42)			
Au 31 décembre 2018	44	23	21	-

10.2 Avances remboursables et prêts à taux zéro

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux zéro.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'aides financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi de ces aides est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global ;
- Le coût financier des avances remboursables / prêt à taux zéro calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré au compte de résultat en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO (Montants en K€)	OSEO Genoux	BPI - Prêt à taux zéro pour		Total
		l'innovation - Tresse Jazz	BPI - Assurance prospection	
Au 31 décembre 2016	88	695	-	783
(+) Encaissement	-	-	-	-
(-) Remboursement	(90)	-	-	(90)
Subventions	-	-	-	-
Charges financières	2	19	-	21
Au 31 décembre 2017	-	714	-	714
(+) Encaissement	-	-	89	89
(-) Remboursement	-	-	-	-
Subventions	-	-	(11)	(11)
Charges financières	-	19	1	21
Au 31 décembre 2018	-	734	79	813

Ventilation des avances remboursables et prêts à taux zéro par échéances, en valeur de remboursement

Echéances des avances remboursables et des prêts à taux zéro, en valeur de remboursement (Montants en K€)	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz		Total
	BPI - Assurance prospection		
Au 31 décembre 2018	800	98	898
Part à moins d'un an	80	-	80
Part d'un an à 5 ans	640	98	738
Part à plus de 5 ans	80	-	80

Avance remboursable OSEO Innovation – Genou

Le 25 février 2010, Implanet a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 350 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'une prothèse tri-compartmentale de genou de première intention et des instruments associés ». Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet en 2011.

Suite au succès technique et commercial du projet, cette avance a fait l'objet d'un remboursement entre 2013 et 2017.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le Groupe ait bénéficié d'un prêt à taux zéro revient à considérer qu'il a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant du prêt au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois + 2,5 points = 3,16%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 000 € par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois + 2,5 points = 2,20%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 89 K€ au titre de cette avance en août 2018.
La période d'amortissement court du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois + 2,5 points = 2,18%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

10.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminé par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	Emprunt obligataire non convertible KREOS	OCA European Select Growth Opportunities Fund	OCAPI Nice & Green	Total
Au 31 décembre 2016	1 100	6	-	1 107
(+) Encaissement	-	1 485	-	1 485
(-) Dérivé passif	-	(242)	-	(242)
(-) Remboursement	(1 135)	-	-	(1 135)
(+/-) Impact du coût amorti	35	260	-	295
(+/-) Conversion	-	(1 500)	-	(1 500)
Au 31 décembre 2017	-	9	-	9
(+) Encaissement	-	1 500	196	1 696
(-) Dérivé passif	-	(519)	(34)	(553)
(+/-) Impact du coût amorti	-	507	29	535
(+/-) Conversion	-	(1 420)	(150)	(1 570)
Au 31 décembre 2018	-	77	40	117

Ventilation des emprunts obligataires par date d'échéance, en valeur de remboursement

ECHEANCES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	OCA European Select Growth Opportunities Fund	OCAPI Nice & Green	Total
Au 31 décembre 2018	90	50	140
Part à moins d'un an	90	50	140
Part d'un an à 5 ans			-
Part à plus de 5 ans			-

10.3.1 Emission d'obligations pour un montant total de 5 000 K€ au profit de KREOS

Le 19 juillet 2013, la Société a conclu un « venture loan agreement » avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« KREOS ») tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5 000 K€ par KREOS et l'émission de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS.

Le 16 avril 2015, la Société et KREOS ont conclu un avenant aux termes duquel les parties ont décidé le rééchelonnement de l'emprunt obligataire susvisé dans les termes suivants :

- La durée de l'emprunt est portée de 36 à 54 mois ;
- La mensualité constante (capital et intérêts) est réduite de 191 K€ à 94 K€ ;
- Le taux d'intérêt annuel est maintenu à 11,5%.

En contrepartie de ce rééchelonnement de l'emprunt obligataire, le conseil d'administration de la Société a décidé l'émission de 18 473 bons de souscription d'actions au profit de KREOS.

Cet emprunt a donné lieu à des remboursements par mensualités constantes de 191 K€ entre janvier 2015 et mars 2015, puis de 94 K€ entre avril 2015 et décembre 2017.

10.3.2 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Contrat initial

Le 12 octobre 2015, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscriptions d'actions (« OCABSA ») avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (anciennement dénommée L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND) permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société.

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 99% du pair
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêts
- Modalités de conversion : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur de la créance obligataire

- P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion et au minimum égal à la valeur nominale de l'action (0,70 €).

Nouveau contrat

Le 7 mars 2018, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.

Les nouvelles OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 100% du pair
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêts
- Modalités de conversion : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion et au minimum égal à la valeur nominale de l'action (0,05 €).

Le Conseil d'administration a décidé l'émission :

- Dans le cadre du contrat initial :
 - D'une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€ le 12 octobre 2015,
 - D'une deuxième tranche de 35 OCABSA d'une valeur totale de 350 K€ le 29 juin 2016,
 - D'une troisième tranche de 25 OCABSA d'une valeur totale de 250 K€ le 29 juillet 2016,
 - D'une quatrième tranche de 150 OCABSA d'une valeur totale de 1,5 M€ le 29 mai 2017, étant précisé que les BSA attachés à cette tranche ont été immédiatement cédés à la Société au prix global de 0,01 € en vue de leur annulation.
- Dans le cadre du nouveau contrat :
 - D'une première tranche de 100 OCA d'une valeur totale de 1 000 K€ le 7 mars 2018,
 - D'une deuxième tranche de 50 OCA d'une valeur totale de 500 K€ le 2 août 2018.

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat.

Option de conversion European Select Growth Opportunities Fund	Tranche 4		Tranche 1 (nouvel emprunt)		Tranche 2 (nouvel emprunt)	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	A l'émission (07/03/2018)	31/12/2018	A l'émission (02/08/2018)
Nombre d'obligations en circulation	-	1	-	100	9	50
Nombre d'actions pouvant être souscrites	n/a	28 571	n/a	2 272 727	750 000	2 173 913
Prix d'exercice	n/a	0,35 €	n/a	0,44 €	0,12 €	0,23 €
Terme attendu	n/a	3 mois	n/a	6 mois	3 mois	6 mois
Volatilité	n/a	51,13%	n/a	67,69%	78,61%	52,21%
Taux sans risque	n/a	-0,78%	n/a	-0,68%	-0,80%	-0,65%
Valeur du dérivé (en K€)	-	2	-	349	24	169
Variation de la juste valeur au cours de la période	(2)		(349)		(145)	

Les BSA émis dans le cadre du contrat initial sont comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres à la date d'émission conformément à IAS 32.

BSA European Select Growth Opportunities Fund	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	A l'émission (12/10/2015)	A l'émission (29/06/2016)	A l'émission (29/07/2016)
Nombre de BSA	400 000	244 755	186 567
Prix d'exercice	2,50 €	1,43 €	1,34 €
Terme attendu	3 ans	3 ans	3 ans
Volatilité	33,33%	30,23%	30,04%
Taux sans risque	-0,20%	-0,64%	-0,65%
Valeur de l'instrument de capitaux propres (en K€)	168	56	48

Au 31 décembre 2018, 9 obligations convertibles ainsi que 726 310 BSA (294 988 BSA_{T1}, 244 755 BSA_{T2} et 186 567 BSA_{T3}) sont en circulation.

10.3.3 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de NICE & GREEN

Le 9 novembre 2018, la Société a signé un contrat d'OCAPI (Obligations Convertibles en Actions assorties d'un Plan d'Intéressement) avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds d'un montant minimum de 0,8 M€ selon le calendrier suivant :

DATE	Montant (en K€)
Au plus tard le 31 décembre 2018	200
Au plus tard le 31 janvier 2019	200
Au plus tard le 28 février 2019	200
Au plus tard le 31 mars 2019	200

Nice & Green a la possibilité de demander l'émission de 4 OCA supplémentaires jusqu'au 31 mars 2019.

Les OCAPI ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions) ;
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI seront cédées.

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat. Un produit de 26 K€ a été comptabilisé au titre de l'option de conversion relative aux obligations émises au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2018, 1 obligation convertible est en circulation. Le dérivé passif relatif à cette obligation convertible est estimé à 9 K€ au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, l'engagement d'émettre les obligations résiduelles constitue un dérivé passif au sens d'IFRS 9 dont la juste valeur a été estimée à 52 K€.

10.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (Montants en K€)	Emprunt 06/2015	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Total
Au 31 décembre 2016	254	-	-	-	254
(+) Encaissement	-	200	210	-	410
(-) Remboursement	(168)	(38)	(17)	-	(224)
Au 31 décembre 2017	85	162	193	-	440
(+) Encaissement	-	-	-	500	500
(-) Remboursement	(85)	(66)	(69)	(109)	(330)
Au 31 décembre 2018	-	95	124	391	610

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 06/2015	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018
Etablissement bancaire	Courtois	HSBC	Courtois	Courtois
Objet	n/a	(1)	(2)	(3)
Montant nominal (en K€)	500	200	210	500
Durée	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt	1,95% par an	1,00% par an	1,95% pa an	1,50% par an

(1) Financement du cycle d'exploitation

(2) Financement d'instruments chirurgicaux

(3) Financement de matériel médical

Ventilation des dettes auprès des établissements de crédit par date d'échéance, en valeur de remboursement

EMPRUNTS BANCAIRES PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunt 06/2015	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Total
Au 31 décembre 2018	-	95	124	391	610
Part à moins d'un an	-	67	70	166	303
Part d'un an à 5 ans	-	28	54	225	307
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-

Note 11 : Engagements envers le personnel

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention collective de la Métallurgie et concerne uniquement les salariés relevant du droit français.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2018		31/12/2017	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	1,57%		1,30%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	50%	49%	51%	49%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2016	101
Coûts des services passés	14
Coûts financiers	1
Ecart actuariel	27
Au 31 décembre 2017	144
Coûts des services passés	15
Coûts financiers	2
Ecart actuariel	(3)
Au 31 décembre 2018	157

Note 12 : Provisions

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2018				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	576		(75)		501
Total provisions pour risques et charges	576	-	(75)	-	501

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2017				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	55	531	(10)		576
Total provisions pour risques et charges	55	531	(10)	-	576

La dotation comptabilisée au 31 décembre 2017 était liée pour 456 K€ à un litige commercial (cf. note 17).

Note 13 : Passifs courants

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

13.1 Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Personnel et comptes rattachés	239	408
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	264	399
Autres impôts, taxes et versements assimilés	24	43
Total dettes fiscales et sociales	528	850

13.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Clients - avoirs à établir	94	-
Jetons de présence dus	30	30
Divers	6	-
Total autres passifs courants	130	30

Note 14 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2018		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	628	628	525		103	
Clients et comptes rattachés	2 226	2 226			2 226	
Autres créances	588	588			588	
Actifs financiers courants	326	326	326			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	74	74			74	
Total actifs	3 841	3 841	851	-	2 991	-
Dettes financières courantes	1 586	1 586				1 586
Dettes financières non courantes	1 058	1 058				1 058
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 403	2 403				2 403
Dérivé passif courant	85	85	85			
Autre créditeurs et dettes diverses	130	130				130
Total passifs	5 262	5 262	85	-	-	5 177

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2017		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	429	429	350		79	
Clients et comptes rattachés	2 787	2 787			2 787	
Autres créances	823	823			823	
Actifs financiers courants	1 004	1 004	1 004		-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 609	2 609			2 609	
Total actifs	7 652	7 652	1 354	-	6 298	-
Dettes financières courantes	1 274	1 274				1 274
Dettes financières non courantes	977	977				977
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 422	2 422				2 422
Dérivé passif courant	2	2	2			
Autre créditeurs et dettes diverses	30	30				30
Total passifs	4 706	4 706	2	-	-	4 704

IMPACTS COMPTE DE RESULTAT (Montants en euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs				
Actifs en juste valeur par résultat		1		4
Prêts et créances	5		2	
Passifs				
Dérivés passifs		(470)		(242)
Passifs évalués au coût amorti	633		539	
Passifs évalués au coût amorti : avances	10		21	

Principes comptables

La norme IFRS 15 est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

Par conséquent, l'application d'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement pour la majorité des transactions avec les clients et le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point time ») :

- **Ventes France à des distributeurs :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
- **Ventes France et UK, directes ou via des agents commerciaux :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
 - Dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.
- **Ventes Export et US à des distributeurs :**
 - Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).
- **Ventes Export et US via des agents commerciaux :**
 - Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).
 - Les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » à la pose de l'implant.

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2018	31/12/2017
(Montants en K€)		
France	3 914	3 794
Etats-Unis	1 932	2 001
Brésil	507	550
Reste du monde	367	1 496
Total chiffre d'affaires	6 720	7 841

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS	31/12/2018	31/12/2017
(Montants en K€)		
Rachis	4 095	4 715
Genou + Arthroscopie	2 625	3 126
Total chiffre d'affaires	6 720	7 841

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2018. Le chiffre d'affaires réalisé avec ce distributeur en France représente 31% du chiffre d'affaire du Groupe au 31 décembre 2018.

Note 16 : Charges opérationnelles

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

16.1 Coût des ventes

COÛT DES VENTES	31/12/2018	31/12/2017
(Montants en K€)		
Achats de matières premières et mses	(2 618)	(3 303)
Amortissement des ancillaires	(368)	(614)
Coût des ventes	(2 986)	(3 916)

16.2 Frais de marketing et ventes

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Locations	(53)	(51)
Matières et fournitures	(87)	(118)
Assurances	(83)	(105)
Rémunérations Interm. Honoraires	(212)	(264)
Publicité	(185)	(172)
Transport	(18)	(21)
Déplacements, Missions et Réceptions	(482)	(574)
Impôts et taxes	(2)	(3)
Charges de personnel	(1 654)	(1 914)
Amortissement des immobilisations	(9)	(19)
Paiement fondés sur des actions	(38)	(56)
Royalties	(157)	(214)
Commissions sur ventes	(898)	(1 028)
Dotations / reprise dépréciation clients	202	(40)
Perte sur créances irrécouvrables	(328)	-
Divers	(82)	(18)
Frais ventes, distribution et marketing	(4 088)	(4 597)
Avances et prêt Bpifrance	11	-
Subventions	11	-
Frais ventes, distribution et marketing, nets	(4 077)	(4 597)

16.3 Frais de recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Locations	(23)	(23)
Matériel, équipements et travaux	(10)	(21)
Etudes et recherches	(42)	(77)
Honoraires et autres charges de propriété intellectuelle	(243)	(418)
Déplacements, Missions et Réceptions	(16)	(19)
Impôts et taxes	(4)	(2)
Charges de personnel	(551)	(716)
Capitalisation des frais de R&D	185	255
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(59)	(98)
Amortissement des immobilisations	(2)	(2)
Paiement fondés sur des actions	(10)	(9)
Divers	(6)	-
Frais de recherche et développement	(780)	(1 129)
Crédit d'impôt recherche	152	251
Subventions	152	251
Frais de recherche et développement, nets	(628)	(878)

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à de nouvelles applications innovantes du JAZZ notamment pour le traitement d'autres pathologies.

16.4 Coût des affaires réglementaires et assurance qualité

REGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Matières et fournitures non stockées	(61)	(52)
Locations	(2)	0
Etudes et recherches	(129)	(111)
Rémunérations Interm. Honoraires	(78)	(87)
Déplacements, Missions et Réceptions	(6)	(8)
Charges de personnel	(501)	(523)
Capitalisation des frais de R&D	52	104
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(30)	(50)
Amortissement des immobilisations	(17)	(23)
Paiement fondés sur des actions	(2)	(0)
Divers	(27)	(31)
Frais réglementaires et qualité	(800)	(781)
Crédit d'impôt recherche	7	13
Subventions	7	13
Frais réglementaires et qualité, nets	(793)	(767)

16.5 Coût des opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Matières et fournitures non stockées	(11)	(10)
Locations	(141)	(127)
Matériel, équipements et travaux	(44)	(37)
Transport	(31)	(22)
Déplacements, Missions et Réceptions	(2)	(2)
Charges de personnel	(385)	(497)
Amortissement des immobilisations	(57)	(71)
Paiement fondés sur des actions	(1)	(5)
Dotation / reprise dépréciation stocks	(161)	40
Mise au rebut et ajustement de stocks	-	20
Divers	(16)	(46)
Coûts des opérations	(849)	(759)

Le coût des « opérations » comprend :

- La gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- Le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- L'administration des ventes.

16.6 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Matières et fournitures non stockées	(57)	(75)
Locations	(207)	(198)
Matériel, équipements et travaux	(126)	(106)
Assurances	(208)	(205)
Rémunérations Interm. Honoraires	(751)	(836)
Publicité	(21)	(24)
Déplacements, Missions et Réceptions	(100)	(170)
Frais postaux et télécommunications	(41)	(55)
Services bancaires	(33)	(29)
Impôts et taxes	(31)	(11)
Charges de personnel	(875)	(959)
Jetons de présence	(30)	(30)
Amortissement des immobilisations	(39)	(42)
Païement fondés sur des actions	(22)	(22)
Produit sur dettes fournisseurs prescrites	-	58
Divers	(5)	(1)
Frais généraux et administratifs	(2 546)	(2 706)

Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

En 2018, les charges opérationnelles non courantes pour 232 K€ sont liés à des coûts de restructuration de la Société.

En 2017, les charges opérationnelles non courantes pour 456 K€ étaient liées à la constitution d'une provision au titre d'un litige commercial né suite à l'arrêt de l'activité Hanche. Dans le cadre de l'arrêt de cette activité en 2014, la Société a procédé au transfert auprès du repreneur de contrats de distribution incluant la modification de certaines modalités commerciales. Un des distributeurs allègue que cette opération représente une résiliation du contrat commercial et réclame réparation du préjudice.

Note 18 : Produits et charges financiers, nets

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés, intérêts sur les contrats de location de financement et désactualisation des avances et prêts à l'innovation ;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers.

Les éventuels gains ou pertes de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Côût amorti des emprunts	(641)	(540)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	470	242
Autres charges financières	(23)	(44)
Produits financiers	6	(1)
(Pertes) et gains de change	5	(30)
Total produits et charges financiers	(182)	(374)

Note 19 : Impôts sur les bénéfiques

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfiques imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2018 est estimé à 76 623 K€, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 69 232 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 8 464 K\$ dont :
 - 1 181 K\$ indéfiniment reportables ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% à compter de 2022 ;
- Implanet America Inc. est de 28,9%.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	(5 551)	(6 612)
Impôt consolidé	-	-
Résultat avant impôt	(5 551)	(6 612)
Taux courant d'imposition en France	28,00%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	1 554	2 204
Différences permanentes	28	175
Paiement en actions	(21)	(31)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(1 570)	(2 293)
Différences de taux d'imposition	9	(54)
Charge/produit d'impôt du groupe	0	(0)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	0,0%	0,0%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Décalages temporaires	331	439
Déficits reportables	21 521	23 299
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	21 852	23 737
Décalages temporaires	456	502
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	456	502
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	21 396	23 236
Impôts différés non reconnus	(21 396)	(23 236)
Total net des impôts différés	-	-

Note 20 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-option ...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de la période (en K€)	(5 551)	(6 612)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	29 875 687	23 261 380
Résultat de base par action (€/action)	(0,19)	(0,28)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,19)	(0,28)

Note 21 : Information sectorielle

Principes comptables

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

Note 22 : Effectifs

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2018	31/12/2017
	(12 mois)	(12 mois)
Cadres	27,8	30,1
Employés	17,8	19,5
Total effectifs moyens	45,6	49,6

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2018	31/12/2017
	(12 mois)	(12 mois)
France	40,6	41,5
Etats-Unis	5,0	8,1
Total effectifs moyens	45,6	49,6

Note 23 : Parties liées

23.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

23.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations des mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations fixes dues	217	480
Rémunérations variables dues	-	67
Avantages en nature	32	27
Paiements fondés sur des actions	31	58
Honoraires de conseils	108	108
Jetons de présence	30	30
TOTAL	418	770

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Note 24 : Engagements hors bilan

24.1 Obligation au titre des contrats d'emprunts

24.1.1 Obligations liées au contrat EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN

Dans le cadre des contrats d'OCA signé avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et d'OCAPI signé avec NICE & GREEN, la Société a octroyé les engagements suivants :

- Engagement à (a) ne participer à aucun financement en capital à taux variable, (b) ne pas verser de dividendes sous la forme d'actifs ou actions de la Société, (c) ne pas mettre en place une Equity Line, étant expressément précisé que ceci ne remet pas en cause le droit pour l'émetteur d'avoir recours à d'autres opérations de financement (tels qu'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ou une émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sur la base d'un ratio de conversion fixe).
- Engagement de la Société à ne procéder à aucune hypothèque, sûreté réelle, nantissement de fonds de commerce ou gage pour garantir des titres de créances donnant accès au capital émis par la Société sans leur octroyer les mêmes garanties.

24.1.2 Covenant au titre du contrat assurance prospection BPIFRANCE

Le contrat assurance prospection signé avec BPIFRANCE prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat.

24.2 Engagements au titre de locations

24.2.1 Baux commerciaux

Locations immobilières

La Société a décidé de regrouper ses activités administratives et logistiques et a conclu à cet effet un bail en février 2016 pour ce nouvel ensemble immobilier.

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée 1^{er} octobre 2016 – 30 septembre 2026
Départ anticipé Possible à compter de la deuxième triennale
Loyer annuel HT HC 224 K€

Implanet America Inc. occupe quant à elle, depuis avril 2017, des bureaux administratifs au titre d'un bail renouvelable mensuellement :

Adresse 60 State Street, Suite 700, Boston, Massachusetts, 02109, United States

Charges et engagements

Les engagements jusqu'aux prochaines périodes de résiliation s'analysent comme suit :

CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIERE		Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location (hors charges locatives) au 31/12/2018	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
Engagements au 31/12/2018 (Montants en K€)					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2026	224	228	614	-

24.2.2 Engagements au titre des contrats de location simple

La Société a conclu des contrats de location de véhicules. Après analyse, ils ont été considérés comme des contrats de locations simples au regard des dispositions de la norme IAS 17.

Le tableau suivant présente le montant des paiements minimaux et leur ventilation :

LOCATION DE VEHICULES (Montants en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements hors bilan au 31/12/2017	77	47	-
Engagements hors bilan au 31/12/2018	50	5	-

24.3 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

24.4 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés.

Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme

- Nantissement d'un compte à terme renouvelable de 150 K€ en garantie d'un contrat de d'emprunt bancaire signé avec HSBC, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme de 100 K€ en garantie d'un contrat de d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme de 275 K€ en garantie d'un contrat de d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2021.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2018. Le chiffre d'affaires réalisé avec ce distributeur en France représente 31% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2018.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2018				Exercice 2017			
	Ernst & Young		INKIPIO AUDIT		Ernst & Young		INKIPIO AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes	43	82%	33	81%	43	74%	33	72%
Services autres que la certification des comptes (SACC)	9	18%	8	19%	9	16%	13	28%
Sous total	52	100%	41	100%	52	91%	45	100%
Autres prestations rendues								
- Fiscales		0%		0%	1	2%	-	0%
- Autres		0%		0%	4	7%	-	0%
Sous total	-	0%	-	0%	5	9%	-	0%
Total des honoraires	52	100%	41	100%	57	100%	45	100%

5. COMPTES SOCIAUX ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES

Bilan – Actif

IMPLANET	Notes	31/12/2018			31/12/2017
		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes comptables
Bilan - Actif en K€					
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	390	390	(0)	0
Autres immobilisations incorporelles	3.1				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	3 667	3 174	493	582
Autres immobilisations corporelles	3.1	388	353	35	22
Immobilisations en cours	3.1				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres participations	3.2	7 286	4 086	3 200	4824
Autres immobilisations financières	3.2	159	47	112	130
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		11 891	8 049	3 841	5 559
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	4	69		69	59
Produits intermédiaires et finis	4	7		7	5
Marchandises	4	3 880	651	3 229	3 151
Avances, acomptes versés/commandes					
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5	1 176	128	1 048	1 083
Autres créances	5	2 025	587	1 439	1 022
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	6	300		300	300
Disponibilités	6	575		575	3 577
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	7	128		128	140
TOTAL ACTIF CIRCULANT		8 161	1 366	6 795	9 337
Prime de remboursement des obligations	11	1		1	0
Ecart de conversion actif		1		1	24
TOTAL ACTIF		20 054	9 415	10 638	14 920

Bilan – Passif

IMPLANET		31/12/2018	31/12/2017
Bilan - Passif en K euros			
	Notes		
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8	1 706	1 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	18 379	17 136
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours			
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.			
Report à nouveau	8	(8 582)	-3 200
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(6 166)	(5 382)
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 336	9 933
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	10	501	599
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS		501	599
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	11	140	10
Autres emprunts obligataires	11		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	835	440
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	13	898	800
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	2 217	2 285
Dettes fiscales et sociales	14	518	819
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	14	156	31
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES		4 763	4 385
Ecarts de conversion passif		39	2
TOTAL PASSIF		10 638	14 920

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont constitués d'un prêt innovation à taux zéro (800 K€) et d'un prêt lié à un contrat d'assurance prospection couvrant les zones Allemagne et Royaume-Uni (98 K€).

COMPTE DE RESULTAT

IMPLANET	Notes	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
Compte de résultat en K euros			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	16	5 538	6 568
Production vendue	16	115	87
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		5 653	6 655
Production stockée		2	1
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		838	630
Autres produits		5	95
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		6 498	7 381
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		3 145	3 438
Variation de stock de marchandises		(235)	164
Achats matières premières, autres approvisionnements		110	107
Variations de stock de matières premières et approvisionnements		(14)	(1)
Autres achats et charges externes		3 466	4 052
Impôts, taxes et versements assimilés		85	57
Salaires et traitements		2 450	2 521
Charges sociales		1 067	1 170
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		402	423
Dotations aux provisions sur actif circulant		176	56
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	75
Autres charges		401	260
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		11 054	12 322
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 556)	(4 941)
Produits financiers	18	88	3 438
Charges financières	18	1 710	3 587
RESULTAT FINANCIER		(1 622)	(149)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(6 178)	(5 090)
Produits exceptionnels	19	-	-
Charges exceptionnelles	19	148	556
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(148)	(556)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	20	(160)	(264)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		(6 166)	(5 382)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 avril 2019.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en Décembre 2006, la Société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La société Implanet SA, ci-après dénommée la « Société », établit des comptes consolidés en tant que tête de groupe.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

1.2 Evènements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2018

Janvier 2018 :

- Suite à l'obtention de l'agrément de l'ANVISA en novembre 2017, les premières chirurgies avec JAZZ Lock® sont réalisées au Brésil.
- Signature d'un contrat de distribution avec la société Aegis Spine, filiale américaine de L&K BIOMED et mise en place des premières synergies opérationnelles.

Février 2018 :

- Signature de contrats de distribution croisée entre la Société et L&K BIOMED pour leurs produits respectifs en Asie et en Europe.

Mars 2018 :

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015. Emission d'une première tranche d'un montant de 1 M€.

Mai 2018 :

- Lancement de JAZZ Evo, une nouvelle évolution de l'implant JAZZ® développé pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.

Juin 2018 :

- Ouverture d'une succursale au Royaume-Uni (Implanet UK) illustrant l'accélération du développement en direct sur le marché porteur du rachis dégénératif chez l'adulte.

Juillet 2018 :

- Création d'une filiale en Allemagne (Implanet GmbH).
- Signature d'un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ». Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%. La Société a perçu 89 K€ au titre de cette avance en août 2018.

Août 2018 :

- Emission au pair d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles en actions d'un montant nominal de 500 K€ auprès d'European Select Growth Opportunities Fund.

Octobre 2018 :

- Réalisation de la première chirurgie au Royaume-Uni. Le référencement de Implanet UK et de sa plateforme Jazz® à la NHS (National Health Service), système de santé publique du Royaume-Uni fournissant l'essentiel des soins notamment dans les hôpitaux, permet à Implanet UK de proposer Jazz® à l'ensemble des hôpitaux publics du pays.
- Réalisation de la première chirurgie Jazz® en Belgique illustrant la stratégie de ventes en direct.

Novembre 2018 :

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire assorti d'un plan d'intéressement auprès de Nice & Green. Ce financement permet une levée de fonds d'un montant maximum de 1 M€. Emission de 4 OCA pour une valeur nominale de 200 K€ au cours de l'exercice 2018.
- Signature d'un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir.

Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12 mois, ainsi qu'une option pour une licence de fabrication.

- Obtention du marquage CE pour la solution Jazz Cap System®, développée pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.

La Société a par ailleurs réalisé une augmentation de capital de 326 K€ suite à la conversion de 142 OCA détenues par European Select Growth Opportunities Fund et 3 OCA détenues par Nice & Green.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels 2018, actant une perte de 6,2 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La mise œuvre du plan stratégique de la société qui repose sur trois axes prioritaires :
 - le déploiement du modèle des ventes en direct, déjà éprouvé en France et aux États-Unis, sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni, Allemagne) ;
 - le développement du partenariat avec KICO KNEE INNOVATION COMPANY PTY LTD portant sur la distribution de l'implant du genou Madison aux États-Unis et en Australie ;
 - la mise en œuvre du partenariat stratégique entre Seaspine et Implanet aux États-Unis pour le déploiement de l'implant JAZZ® aux États-Unis.
- La signature du contrat de financement par obligations convertibles avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019. L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ (cf. note 25) ;
- L'accord de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ sur une durée de 12 mois (cf. note 25).

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte :

- Certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales ; et
- Le déboucement favorable d'un financement de son innovation pour un montant de 0,5 M€ et pour lequel la direction est confiante quant à la conclusion d'un accord à court terme.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, dans le cadre des résolutions approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

2.2 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

En application du règlement 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change sur les créances commerciales sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

2.3 Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

2.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets et au développement des produits sont enregistrées en charges pour un montant de 666 666 €.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants.

Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	379	11	0	390
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	379	11	-	390
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 451	292	76	3 667
Installations générales, agencements, aménagements	87	0		87
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	272	28	0	301
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Total immobilisations corporelles	3 810	321	76	4 055
TOTAL GENERAL	4 189	331	76	4 445

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018	Valeurs nettes 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	379	10	0	390	-
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	-	-
Total immobilisations incorporelles	379	10	-	390	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 867	377	70	3 174	493
Installations générales, agencements, aménagements	87	1	1	87	-
Matériel de transport	0	0	0	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	251	15	0	265	35
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	-	0
Total immobilisations corporelles	3 205	392	71	3 527	529
TOTAL GENERAL	3 585	402	71	3 916	529

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

3.2 Immobilisations financières

Principes comptables

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Autres participations	7 261	25		7 286
Autres immobilisations financières	176	27	44	159
Total immobilisations financières	7 437	52	44	7 446

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018	Valeurs nettes 31/12/2018
Autres participations	2 437	1 649	0	4 086	3 200
Autres immobilisations financières	46	47	46	47	112
Total immobilisations financières	2 483	1 696	46	4 133	3 312

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 7 261 K€ soit (8 300 K\$), les titres sont dépréciés à hauteur de 4 086K€ à fin 2018. La dotation de l'exercice s'élève à 1 649K€,
- des titres de participation de la filiale Implanet GmbH. pour 25 K€,
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français,
- du contrat de liquidité (réserve de trésorerie pour 32 K€ et actions propres pour 71 K€).

Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé dans un premier temps le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2018, le solde du contrat de liquidité au 31 décembre 2018 était de 170.500 actions. A cette date, la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité était de 32 K€.

Note 4: Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

Synthèse

STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Stocks de matières premières	69	59
Stocks de marchandises	3 160	2 893
Stock de produits semi-finis	7	5
Stocks d'ancillaires et d'instruments	721	748
Total brut des stocks	3 956	3 706
Dépréciation des stocks de matières premières		
Dépréciation des stocks de marchandises	(567)	(405)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(85)	(85)
Total dépréciation des stocks	(651)	(490)
Total net des stocks	3 305	3 215

Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, de bobines de fils (fabrication de la tresse JAZZ), des notices produits et d'emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie, le rachis et le genou.

Les stocks d'ancillaires et d'instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 5 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel. La Société a utilisé ce crédit d'impôt à travers ses efforts de recherches et développement.

Synthèse

5.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	1 176	1 451
Total brut des créances clients et comptes rattachés	1 176	1 451
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(128)	(368)
Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(128)	(368)
Total net des créances clients et comptes rattachés	1 048	1 083

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Sur l'exercice 2018, des créances irrécouvrables, ont été comptabilisées en charges pour 247 K€.

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes du poste « Créances » au 31 décembre 2018 avec les ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

(Montants en K euros)	31/12/2018		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	159	-	159
Total de l'actif immobilisé	159	-	159
De l'actif circulant			
Créances clients (1)	1 176	1 046	131
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Etat - Crédit Impôt Recherche (2)	159	159	
Etat - Crédit d'impôt compétitivité des entreprises (3)	41	41	
Taxe sur la valeur ajoutée	219	219	
Fournisseurs débiteurs		-	
Factor - fonds de garantie	71	71	
Factor - réserve disponible et autres créances	459	459	
Groupe (4)	1 055		1 055
Autres débiteurs		-	
Total de l'actif circulant	3 202	2 016	1 186
Charges constatées d'avance	128	128	
Total général	3 489	2 144	1 345

(1) Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

(2) En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2018 : 159 K€ remboursement prévu sur 2019
- CIR 2017 : 264 K€ remboursement effectué en Novembre 2018

(3) En l'absence de résultat imposable, et compte tenu de son statut de PME Communautaire, la Société peut demander le remboursement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») l'année suivant sa constatation :

- CICE 2018 : 41 K€ demande de remboursement effectuée en 2019
- CICE 2017 : 48 K€ remboursement effectué en Octobre 2018

(4) Les créances groupe sont relatives essentiellement à la filiale Implanet America Inc.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Principes comptables

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

(Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Bons à moyen terme négociables (1)	300	300
Comptes à terme (2)	550	1 050
Comptes bancaires et caisse	25	2 527
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	875	3 877

(1) Dont, au 31 décembre 2018:

- un BMTN de 300 K€ avec un terme en 2019, avec un remboursement anticipé possible

(2) Dont, au 31 décembre 2018:

- Compte à terme de 25 K€ à échéance en 2021 avec remboursement anticipé possible,
- Nantissement d'un compte à terme renouvelable de 150 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec HSBC, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme de 100 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme de 275 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2021.

Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Locations immobilières	64	53
Locations mobilières	4	15
Assurances	2	14
Maintenance informatique	14	14
Honoraires	28	29
Divers	15	15
Total des charges constatées d'avance	128	140

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2017 et 2018.

Note 8 : Capitaux propres

8.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les exercices 2018 et 2017 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en K euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Capitaux propres
Au 31 décembre 2017	27 592 562	1 380	17 136	(3 199)	(5 382)	9 934
Affectation du résultat 2017		-	-	(5 382)	5 382	-
Résultat net 2018		-	-	-	(6 166)	(6 166)
Reduction de Capital		-	-	-	-	-
Emission d'actions		-	-	-	-	-
Conversion des obligations	6 520 187	326	1 241	-	-	1 566
Souscription de BSA		-	6	-	-	6
Frais relatifs à l'émission d'actions		-	(4)	-	-	(4)
Au 31 décembre 2018	34 112 749	1 706	18 379	(8 582)	(6 166)	5 336

L'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2018 a décidé d'affecter les pertes 2017 de 5 382 187,45 € sur le compte de report à nouveau.

Au cours de l'exercice 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital de 326 K€ suite à la conversion de :

- 142 obligations détenues par European Select Growth Opportunities Fund générant l'émission de 5 575 744 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- 3 obligations détenues par Nice & Green générant l'émission de 944 443 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

8.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2018	31/12/2017
Capital (en K euros)	1 706	1 380
Nombre d'actions	34 112 749	27 592 562
dont Actions ordinaires	34 112 749	27 592 562
Valeur nominale (en euros)	0,05 €	0,05 €

Le capital social est fixé à la somme de 1 705 637 €. Il est divisé en 34 112 749 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscriptions d'Actions (« BSA »), et Bons de Souscriptions de Parts de Créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Options octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société ou non encore exercés.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A ce titre, un contrat de liquidité avait été signé le 20 novembre 2013 avec la Banque Oddo et Cie. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, la Société détient 170 500 actions propres.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

9.1 Bons de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000	10 ans	1,00 €	8,21 €
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,00 €	8,21 €
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,50 €	12,31 €
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,50 €	12,31 €
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,50 €	12,31 €
BSA _{01/2014}	CA du 8/01/2014	27 398	10 ans	6,68 €	5,48 €
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,89 €	2,75 €
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,33 €	1,27 €
BSA _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	30 000	10 ans	1,33 €	1,27 €
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,66 €	N/A (4)
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,65 €	N/A (4)

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (4) Ces bons n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la dernière date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2018	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA _{09/11}				60 000	
BSA _{05/12}				10 245	
BSA ₂₀₁₂	Intégralité des bons à la date d'attribution			40 000	
BSA _{09/2012}				100 000	
BSA _{01/2013}				25 000	
BSA _{01/2014}	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016	16 199	
BSA _{07/2015}	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	44 699	
BSA _{07/2016 T1}	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	37 333	18 667
BSA _{07/2016 T2}	Intégralité des bons à la date d'attribution			30 000	
BSA _{09/2017}	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	13 333	26 667
BSA _{01/2018}	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021		80 000
				376 810	125 333

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2018	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3)
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000				60 000	7 308
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245				10 245	1 248
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	40 000				40 000	4 872
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000				100 000	12 180
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000				25 000	3 045
BSA _{01/2014}	CA du 8/01/2014	16 199				16 199	19 730
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699				44 699	46 934
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000				56 000	58 800 *
BSA _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	30 000				30 000	31 500
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	40 000 *
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	-	80 000			80 000	80 000 *
Total		422 143	80 000	-	-	502 143	305 617

* étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits

**ces bons n'ont pas été souscrits durant la période de souscription et sont donc devenus caducs

(1) (2) (3) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)
BSPCE 02/2009	CA du 5/02/2009	106 500	10 ans	1,50 €	12,31 €
BSPCE 03/2010	CA du 22/04/2010	167 500	10 ans	1,50 €	12,31 €
BSPCE 06/2011	CA du 6/04/2011	269 000	10 ans	1,50 €	12,31 €
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	103 500	10 ans	1,50 €	12,31 €
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,50 €	1,43 €
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,33 €	1,27 €
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,33 €	1,27 €
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	418 000	10 ans	0,65 €	N/A (4)

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

(3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(4) Ces bons n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la dernière date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2018	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 02/2009				13 000	
BSPCE 03/2010				30 000	
BSPCE 06/2011				68 000	
BSPCE 09/2011				49 000	
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	226 000	113 000
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 11/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	203 203	
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	33 333	16 667
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021		380 500
				622 536	510 167

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2018	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3)
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs		
BSPCE 02/2009	CA du 5/02/2009	13 000				13 000	1 583
BSPCE 03/2010	CA du 22/04/2010	30 000				30 000	3 654
BSPCE 06/2011	CA du 6/04/2011	68 000				68 000	8 283
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	49 000				49 000	5 969
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	369 000			(30 000)	339 000	355 950 *
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	207 263			(4 060)	203 203	213 363
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000				50 000	52 500 *
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	-	418 000		(37 500)	380 500	380 500 *
Total		786 263	418 000	-	(71 560)	1 132 703	1 021 803

* étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits
(1) (2) (3) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.3 Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,66 €	2,53 €
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	70 000	10 ans	1,50 €	1,43 €
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,65 €	N/A (2)

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(2) Ces stock-options n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la dernière date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2018	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016	12 500	
Stock option 03/2016	1/3 au 1/04/2017	6 667	3 333
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019		22 500
		19 167	25 833

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2018	
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	12 500				12 500	13 125
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	70 000			(60 000)	10 000	10 500 *
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	-	22 500			22 500	22 500 *
Total		82 500	22 500	-	(60 000)	45 000	46 125

* étant précisé que ces bons sont en cours d'acquisition des droits

(1) Suite à l'ajustement de parité tel que décrit ci-avant.

9.4 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et d'attribution	Type	Emis attribués et souscrits	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Exerçables à la clôture 31/12/2018	Exerçables sous conditions	Nombre d'actions pouvant être souscrites (1)
Ludovic Lastennet	24/03/2016	BSPCE	140 000		93 333	46 667	147 000
	11/07/2016	BSPCE	112 601		75 068	37 533	118 231
	23/01/2018	BSPCE	70 000		-	70 000	70 000
	TOTAL		322 601	-	168 401	154 200	335 231
Jean-Gérard Galvez	11/10/2012	BSA	50 000		50 000		6 090
	22/01/2013	BSA	25 000		25 000		3 045
	11/07/2016	BSPCE	32 719		32 719		34 355
	11/07/2016	BSPCE	50 000		33 333	16 667	52 500
	23/01/2018	BSPCE	20 000		-	20 000	20 000
	TOTAL		177 719	-	141 052	36 667	115 990

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Principes comptables

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société en s'appuyant notamment sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (montant en K euros)	31/12/2018			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	576		75	501
Provisions pour pertes de change	24	1	24	1
Total provisions pour risques et charges	599	1	99	501
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions sur autres participations	2 437	1 649	0	4 086
Provisions sur immobilisations financières	45	47	46	47
Provisions sur stocks et en-cours	490	161		651
Provisions sur comptes clients	368	16	256	128
Provisions sur autres créances	587			587
Total provisions pour dépréciations	3 927	1 873	302	5 499
Total général	4 526	1 874	401	6 000

La Société avait enregistré dans ses comptes au 31 décembre 2017 une dotation pour provision pour litiges d'un montant total de 501 K€, principalement liée à un litige commercial à hauteur de la condamnation représentant le meilleur estimé du risque encouru à date.

Enfin, une reprise de dotation a été enregistrée en 2018 pour 75K€ pour un litige soldé.

Le montant des provisions pour risques et litiges est donc de 501 K€ au 31 décembre 2018.

Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances

Note 11 : Emprunts obligataires

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en K euros)	OCABSA L1 Capital	OCABSA Nice & Green	Total
Au 31 décembre 2017	10		10
(+) Encaissement	1 500	196	1 696
(+) Prime de remboursement		4	4
(-) Remboursement			-
(+) Intérêts capitalisés			-
(+/-) Conversion	(1 420)	(150)	(1 570)
Au 31 décembre 2018	90	50	140

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Contrat initial

Le 12 octobre 2015, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscriptions d'actions (« OCABSA ») avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (anciennement dénommée L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND) permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société.

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 € ;
- Prix de souscription : 99% du pair ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêts ;
- Modalités de conversion : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion et au minimum égal à la valeur nominale de l'action (0,70 €).

Nouveau contrat

Le 7 mars 2018, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.

Les nouvelles OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 € ;
- Prix de souscription : 100% du pair ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêts ;
- Modalités de conversion : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion et au minimum égal à la valeur nominale de l'action (0,05 €).

Le Conseil d'administration a décidé l'émission :

- Dans le cadre du contrat initial :
 - D'une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€ le 12 octobre 2015,
 - D'une deuxième tranche de 35 OCABSA d'une valeur totale de 350 K€ le 29 juin 2016,
 - D'une troisième tranche de 25 OCABSA d'une valeur totale de 250 K€ le 29 juillet 2016,
 - D'une quatrième tranche de 150 OCABSA d'une valeur totale de 1,5 M€ le 29 mai 2017, étant précisé que les BSA attachés à cette tranche ont été immédiatement cédés à la Société au prix global de 0,01 € en vue de leur annulation.
- Dans le cadre du nouveau contrat :
 - D'une première tranche de 100 OCA d'une valeur totale de 1 000 K€ le 7 mars 2018.
 - D'une deuxième tranche de 50 OCA d'une valeur totale de 500 K€ le 2 août 2018.

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)	31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2018	
BSA _{L1T1}	CA du 14/10/2015	400 000	5 ans	2,50 €	0,70 €	294 988				294 988	1 474 645
BSA _{L1T2}	CA du 29 /06/2016	244 755	5 ans	1,43 €	0,70 €	244 755				244 755	700 000
BSA _{L1T3}	CA du 28/07/2016	186 567	5 ans	1,34 €	0,70 €	186 567				186 567	500 000
						726 310	-	-	-	726 310	2 674 645

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016 et l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes dénommées en novembre 2017, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 4,999 pour les BSA_{L1T1}, 2,860 pour les BSA_{L1T2} et 2,680 pour les BSA_{L1T3} (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016 et du 6 novembre 2017).

Au 31 décembre 2018, 9 obligations convertibles ainsi que 726 310 BSA (294 988 BSA_{T1}, 244 755 BSA_{T2} et 186 567 BSA_{T3}) sont en circulation.

Emission d'obligations convertibles en actions au profit de NICE & GREEN

Le 9 novembre 2018, la Société a signé un contrat d'OCAPI (Obligations Convertibles en Actions assorties d'un Plan d'Intéressement) avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds d'un montant minimum de 0,8 M€ selon le calendrier suivant :

DATE	Montant (en K€)
Au plus tard le 31 décembre 2018	200
Au plus tard le 31 janvier 2019	200
Au plus tard le 28 février 2019	200
Au plus tard le 31 mars 2019	200

Nice & Green a la possibilité de demander l'émission de 4 OCAPI supplémentaires jusqu'au 31 mars 2019.

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAP1 seront cédées.

Au 31 décembre 2018, 1 OCAP1 est en circulation.

Note 12 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Principes comptables

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Synthèse

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (Montants en K€)	Emprunt 06/2015	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Total
Au 31 décembre 2016	254	-	-	-	254
(+) Encaissement	-	200	210	-	410
(-) Remboursement	(168)	(38)	(17)	-	(224)
Au 31 décembre 2017	85	162	193	-	440
(+) Encaissement	-	-	-	500	500
(-) Remboursement	(85)	(66)	(69)	(109)	(330)
Au 31 décembre 2018	-	95	124	391	610

Le 10 juin 2015, la Société a signé un contrat d'emprunt avec la Banque Courtois.

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 500 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,95% par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

Le 4 avril 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt avec la Banque HSBC ayant pour objet le « financement du cycle d'exploitation ».

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 200 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,00 % par an
- Intérêts payés mensuellement à terme échu

Le 12 septembre 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt avec la Banque Courtois ayant pour objet le « financement d'instruments chirurgicaux ».

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 210 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,95% par an
- Intérêts payés mensuellement à terme échu

En Avril 2018, la Société a signé un contrat d'emprunt avec la Banque Courtois ayant pour objet le « financement d'instruments chirurgicaux ».

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 500 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,50% par an
- Intérêts payés mensuellement à terme échu

Le montant des remboursements au cours de l'exercice 2018 s'élève à 330 K€.

Note 13 : Emprunts et dettes financières divers

Principes comptables

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Synthèse

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BPI Assurance prospection) et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K euros)	BPI Assurance Prospection	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation Tresse Jazz	Total
Au 31 décembre 2017		800	800
(+) Encaissement	98		98
(-) Remboursement			-
(+/-) Autres mouvements			-
Au 31 décembre 2018	98	800	898

13.1 Avance remboursable OSEO Innovation – Genou

Le 25 février 2010, Implanet a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 350 K€ ne portant pas intérêt pour le « développement d'une prothèse tri-compartmentale de genou de première intention et des instruments associés ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 280 K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu le 1^{er} mars 2010) ;
- Le solde à l'achèvement des travaux le 9 mai 2011.

Suite au succès technique et commercial du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation a débuté selon les modalités suivantes :

- 13 K€ par trimestre en 2014 le dernier jour du trimestre,
- 18 K€ par trimestre en 2015 le dernier jour du trimestre,
- 20 K€ par trimestre en 2016 le dernier jour du trimestre,
- 23 K€ par trimestre en 2017 le dernier jour du trimestre.

Cette avance remboursable a été totalement soldée au 31 décembre 2017.

13.2 Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 K€ par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Le solde de ce prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France s'élève à 800 K€ au 31 décembre 2018.

13.3 Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 98 K€ au titre de cette avance en août 2018.

La période d'amortissement court du 1er mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1er mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

Note 14 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en K euros)	31/12/2018			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt Obligataire Convertible	140	140		
Emprunt Obligataire et intérêts courus	0	0	-	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	835	528	307	
Emprunts et dettes financières diverses	898	80	738	80
Total des dettes financières	1 873	748	1 045	80
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 217	2 217		
Personnel et comptes rattachés	232	232		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	264	264		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	21	21		
Autres dettes	156	156		
Total des dettes d'exploitation	2 890	2 890	-	-
Total général	4 763	3 638	1 045	80

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit de 835 K€ inclut le découvert bancaire de 225K€ (Banque Courtois).

Note 15 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires		
Intérêts courus à payer		
Total emprunts obligataires	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	352	390
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	352	390
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	182	204
Personnel charges à payer	109	239
Charges sociales à payer	37	134
Etat - charges à payer	19	41
Total des dettes fiscales et sociales	347	618
Autres dettes	30	31
Total autres dettes	30	31
Total général	729	1 039

Note 16 : Chiffre d'affaires

Principes comptables

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes export à des distributeurs ou à sa filiale de distribution** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
 - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignment),
 - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignment.
- **Ventes France via des agents commerciaux** :
 - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
 - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Synthèse

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
France	3 914	3 794
Reste du monde	1 739	2 861
Total chiffre d'affaires par zone géographique	5 653	6 655

Note 17 : Transfert de charges

TRANSFERT DE CHARGES (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Variation de stock des ancillaires vers les immobilisations	358	398
Avantages en nature accordés aux salariés	76	65
Remboursement d'organismes formateurs	3	10
Refacturation de frais	65	70
Aide à l'emploi	3	2
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	2	16
Total des transferts de charges	507	563

Lors de la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé, un transfert des ancillaires de stocks à immobilisations est réalisé au moyen d'un transfert de charges.

Note 18 : Produits et charges financiers

Principes comptables

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Produits d'intérêts des comptes à terme et des Bons Moyen Terme Négociables (« BMTN ») ;
- Dotations et reprises de dépréciation sur actions propres ;
- Dotations et reprises pour dépréciation du compte courant avec la filiale Implanet America Inc.,
- Et aux pertes et gains de changes.

Suite au règlement ANC n°2015-05 du 02/07/2015 les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat d'exploitation

Synthèse

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Gains de change	9	224
Produits d'intérêts	9	2
Reprise pour dépréciation du compte courant Implanet America		2 918
Reprise de dépréciation sur actions propres	46	294
Reprise de provision pour perte de change	24	-
Total des produits financiers	88	3 438

CHARGES FINANCIERES (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Pertes de change	2	63
Provision pour risque de pertes de change	1	20
Dotation pour dépréciation du compte courant Implanet America		587
Dotation pour dépréciation des titres Implanet America	1 649	2 437
Dotation pour dépréciation sur actions propres	47	286
Charges d'intérêts	12	194
Total des charges financières	1 710	3 587

Note 19 : Produits et charges exceptionnels

Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour litiges exceptionnels et non-récurrents,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation relatifs notamment aux charges activées sur production immobilisée et aux stocks d'ancillaires transférés en immobilisations lors de leurs mises à disposition à des établissements de santé.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

Synthèse

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	6	30
Frais liés à la levée de fonds		5
Provision pour litige		456
Mali provenant du rachat d'actions propres	44	57
Charges exceptionnelles - Frais de restructuration	97	
Charges exceptionnelles diverses	1	9
Total des charges exceptionnelles	148	557

Note 20 : Impôts sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés à :

- 159 K€ en 2018
- 265 K€ en 2017

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 69 232 K€ au 31 décembre 2018.

Le taux d'impôt applicable en 2018 à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28% pour la quote-part des bénéfices qui n'excède pas 500 K€ au-delà le taux applicable est 33,33%.

Note 21 : Parties liées

21.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale.

21.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.
 Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2018 et 2017 sont les suivantes :

		31/12/2018						
REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (Montants en K euros)	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Charges patronales	Honoraires de conseil	Jetons de présence	Total
Mr Ludovic LASTENNET	Administrateur depuis le 22 janvier 2013. Directeur commercial Directeur général depuis le 27 novembre 2012	217	45	32				294
Mr Jean-Gérard GALVEZ	Président du Conseil d'Administration					108		108
Mr Brian ENNIS	Membre du Conseil d'Administration et President de la filiale US	163						163
Mme Mary SHAUGHNESSY	Membre du Conseil d'Administration						10	10
Mme Paula SPEARS	Membre du Conseil d'Administration						10	10
Mr Jan EGBERTS	Membre du Conseil d'Administration						10	10
Total rémunérations des dirigeants		379	45	32	-	108	30	594

Monsieur Brian Ennis était salarié de la filiale Implanet America depuis le 1^{er} janvier 2016 et a quitté l'entreprise le 15 Janvier 2018. Il a perçu, dans le cadre de son contrat de travail, une rémunération totale de 163 K€ (incluant une indemnité de départ), entièrement supportée par ladite filiale.

31/12/2017

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (Montants en K euros)	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Charges patronales	Honoraires de conseil	Jetons de présence	Total
Mr Ludovic LASTENNET	Administrateur depuis le 22 janvier 2013. Directeur commercial Directeur général depuis le 27 novembre 2012	212	45	27				284
Mr Jean-Gérard GALVEZ	Président du Conseil d'Administration					108		108
Mr Brian ENNIS	Membre du Conseil d'Administration et Président de la filiale US	267	22					290
Mme Mary SHAUGHNESSY	Membre du Conseil d'Administration						11	11
Mme Paula SPEARS	Membre du Conseil d'Administration						9	9
Mr Jan EGBERTS	Membre du Conseil d'Administration						10	10
Total rémunérations des dirigeants		480	67	27	-	108	30	712

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.
Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 9.3.

22.1 Indemnité de départ à la retraite

Principes comptables

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan ci-dessous.

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2018		31/12/2017	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	1,57%		1,30%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	50%	49%	51%	49%

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Montant des engagements	157	144

22.2 Obligation au titre du contrat EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN

Dans le cadre des contrats d'OCA signé avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et d'OCAPL signé avec NICE & GREEN, la Société a octroyé les engagements suivants :

- Engagement à (a) ne participer à aucun financement en capital à taux variable, (b) ne pas verser de dividendes sous la forme d'actifs ou actions de la Société, (c) ne pas mettre en place une Equity Line, étant expressément précisé que ceci ne remet pas en cause le droit pour l'émetteur d'avoir recours à d'autres opérations de financement (tels qu'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ou une émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sur la base d'un ratio de conversion fixe).
- Engagement de la Société à ne procéder à aucune hypothèque, sûreté réelle, nantissement de fonds de commerce ou gage pour garantir des titres de créances donnant accès au capital émis par la Société sans leur octroyer les mêmes garanties.

22.3 Location financement

CREDIT BAIL (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur d'origine	1 719	1 830
Amortissements :	-	0
- cumuls exercices antérieurs	1 603	1 289
- dotations de l'exercice	84	341
Total	1 687	1 630
Redevances payées		
- cumuls exercices antérieurs	3 099	2 792
- redevances de l'exercice	51	307
Total	3 149	3 099
Redevances restant à payer		
- à un an au plus	50	51
- à plus d'un an et cinq ans au plus		50
- à plus de cinq ans		
Total	50	101
Valeur résiduelle		
- à un an au plus		1
- à plus d'un an et cinq ans au plus		1
- à plus de cinq ans	-	0
Total	-	2
Montant pris en charge dans l'exercice	52	304

Les contrats de location financement portent sur des logiciels, des installations, du matériel et de l'outillage.

22.4 Baux commerciaux

Locations immobilières

Implanet SA a conclu le bail commercial suivant:

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée	1 ^{er} octobre 2016 – 30 septembre 2026
Départ anticipé	Possible à compter de la deuxième triennale
Loyer annuel HT HC	224 K€

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2018 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au 31/12/2018	31/12/2018		
					Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2026	224	228	614	

22.5 Contrat d'affacturage

La Société utilise les organismes d'affacturage CGA et CofaCrédit (ou « factor ») pour se financer en lui cédant les créances d'origine France et export. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2017
En-cours du financement factor	868	1 002
Total dettes factor	868	1 002
Commissions tirage factor	37	32
Intérêts sur tirage factor	2	8
Total charges factor	39	40

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat financier. Le montant du fonds de garantie des contrats d'affacturage s'élève à la clôture à 69 K€ et est constaté à l'actif (cf. note 5.2).

22.6 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme

- Nantissement d'un compte à terme renouvelable de 150 K€ en garantie d'un contrat de d'emprunt bancaire signé avec HSBC, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme de 100 K€ en garantie d'un contrat de d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme de 275 K€ en garantie d'un contrat de d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2021.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 K€ auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.

Note 23 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2018	Exercice 2017
Cadres	24,6	24,2
Employés	15,5	17,3
Total effectifs moyens	40,1	41,5

Note 24 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Implanet n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

24.1 Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyens termes négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite

24.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, deux distributeurs représentent respectivement plus de 10% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2018 : un distributeur Export (9%) et un distributeur France (37 %).

24.3 Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges avec sa filiale en dollars.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

24.4 Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 25 : Evènements postérieurs à la clôture

Février 2019 :

- Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux Etats-Unis. SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.

Mars 2019 :

- Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire, unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte

Avril 2019 :

- Accord de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois.
- La signature du contrat de financement par obligations convertibles (« OC ») avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019 (300 OC de 10 000 € de valeur nominale chacune). L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ à compter de mai 2019. Les OC sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les OC arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Note 26 : Tableau des filiales et participations

La Société détient deux filiales à 100%,

- Implanet America Inc. (créée fin février 2013) dont le siège social est basé, 60 State Street Suite 700 à Boston, Massachusetts, 02109, United States.
- Implanet GmbH (créée en Juillet 2018) dont le siège social est basé, Schillerstrabe 4 à Frankfurt, 60313, Allemagne.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants en €)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Avances en compte courant	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes	Observations
				Brute	Nette				
				IMPLANET AMERICA	7 249				
IMPLANET GmbH	25		100%			(20)	(1)	-	

Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2018				Exercice 2017			
	Ernst & Young		INKIPIO AUDIT		Ernst & Young		INKIPIO AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes	43	82%	33	81%	43	74%	33	72%
Services autres que la certification des comptes (SACC)	9	18%	8	19%	9	16%	13	28%
Sous total	52	100%	41	100%	52	91%	45	100%
Autres prestations rendues								
- Fiscales		0%		0%	1	2%	-	0%
- Autres		0%		0%	4	7%	-	0%
Sous total	-	0%	-	0%	5	9%	-	0%
Total des honoraires	52	100%	41	100%	57	100%	45	100%

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS

INKIPIO AUDIT
19, rue des Tuiliers
69003 Lyon
S.A.S. au capital de € 300.000
955 508 403 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des hypothèses et éléments retenus par le conseil d'administration pour conclure au maintien du principe de continuité d'exploitation au regard notamment des pertes de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons examiné les dispositions prises et envisagées, les effets sur la trésorerie des contrats de financement signés en 2019 ainsi que les hypothèses et éléments sous tendant la conclusion du conseil d'administration. Nous avons notamment pris connaissance du plan de trésorerie à douze mois préparé par la direction et réalisé des analyses de sensibilité. Nous avons également apprécié l'information donnée en annexe.
- ▶ Votre groupe constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 5 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon et Bordeaux, le 29 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

INKIPIO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Clément Albrieux

Jean-Pierre Caton

Laurent Chapoulaud

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES

INKIPIO AUDIT
19, rue des Tuiliers
69003 Lyon
S.A.S. au capital de € 300.000
955 508 403 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes annuels fait état des hypothèses et éléments retenus par le conseil d'administration pour conclure au maintien du principe de continuité d'exploitation au regard notamment des pertes de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons examiné les dispositions prises et envisagées, les effets sur la trésorerie des contrats de financement signés en 2019 ainsi que les hypothèses et éléments sous tendant la conclusion du conseil d'administration. Nous avons notamment pris connaissance du plan de trésorerie à douze mois préparé par la direction et réalisé des analyses de sensibilité. Nous avons également apprécié l'information donnée en annexe.
- ▶ Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.
- ▶ La note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances concernant la filiale Implanet America. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon et Bordeaux, le 29 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

INKIPIO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Clément Albrieux

Jean-Pierre Caton

Laurent Chapoulaud

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

8.1.1. Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration est composé des 6 administrateurs suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Jean-Gérard Galvez 375 avenue du pilon de St clair, 83980 Le Lavandou	Administrateur	Président du conseil d'administration	Gérant de HM Conseils	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 31 mars 2010 et renouvelé par les assemblées générales du 30 avril 2013 puis du 24 mai 2016 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 Nommé en qualité de président du conseil d'administration le 6 avril 2011 et renouvelé par les conseils du 8 janvier 2014 puis le 24 mars 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur	Membre	Membre
Ludovic Lastennet 15, route de Bordeaux 33360 Latresne	Administrateur	Directeur général et Directeur Commercial	N/A	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 22 janvier 2013 et renouvelé par l'assemblée générale du 24 mai 2016 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	-	-

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Jan Egberts Koninginneweg 4 2243 Hb Wassenaar (Pays-Bas)	Administrateur indépendant*	-	Directeur Général de Veritas Investment	Nommé en qualité d'administrateur le 31 mars 2010 et renouvelé par les assemblées générales du 30 avril 2013 puis du 24 mai 2016 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Président	-
Paula NESS SPEERS 187 Grove Street, Wellesley, Massachussets 02482 (USA)	Administrateur indépendant*	-	Associé de la société Health Advances	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 10 juin 2014 et renouvelée par l'assemblée générale du 5 mai 2017 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	-	Président
Mary Shaughnessy 777 Bay Road,Duxbury, Massachussets 02332 (USA)	Administrateur indépendant*	-	Senior Vice President of Finance, Partners Continuing Care (PCC)	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 24 mai 2016 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Membre	Membre

La société Kreos Capital IV (UK) Limited représentée par Monsieur Maurizio Petitbon a été nommée en qualité de censeur par l'assemblée générale du 19 novembre 2013 et renouvelé par l'assemblée générale du 24 mai 2016 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

8.1.2. Autres mandats sociaux

Autres mandats en cours

Nom	Nature du mandat	Société*
Jean-Gérard Galvez	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Gérant	Echosens SA Biophytis SA ⁽¹⁾ Polaris SA Exotec Solutions SAS HM Conseils
Ludovic Lastennet	Néant	Néant
Jan Egberts	Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Directeur général Directeur général Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance	CHDR Lead Pharma PhotoCure Pharming Mellon Medical SigmaScreening Viroclinics NLC Investments VaccinateZorg Veritas Investment Rodger TensHealth Pelvitec
Paula Ness Speers	Associée Administrateur Membre du Comité de Finance et du Comité de suivi de la Qualité et des Soins Patients Membre du Comité d'Audit	Health Advances EOS Imaging ⁽¹⁾ Partners Continuing Care Partners Healthcare
Mary Shaughnessy	Trésorier Trésorier	Partners Continuing Care Board Health Services Board
Kreos Capital IV (UK) Limited représentée par Maurizio Petitbon	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Kreos Capital Management (UK) Ltd. Kreos Capital III (UK) Ltd. Kreos Capital Management Ltd. Kreos Capital Services Ltd Kreos Capital Services IV Limited Kreos Capital V (UK) Limited Kreos Capital Services V Limited

* Etant précisé que les sociétés visées sont indépendantes les unes des autres (i.e., elles ne font pas partie du même groupe de sociétés).

(1) Société cotée en France.

(2) Société cotée à Amsterdam.

8.1.3. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par le code MiddleNext.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations fixes dues	217	480
Rémunérations variables dues	-	67
Avantages en nature	32	27
Paiements fondés sur des actions	31	58
Honoraires de conseils	108	108
Jetons de présence	30	30
TOTAL	418	770

8.2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE

La Société a conclu un contrat de prestation de services non-écrit à durée indéterminée avec HM Conseils, une société à responsabilité limitée, dont Monsieur Jean-Gérard Galvez est le gérant. Cette convention a été ratifiée par les assemblées générales des actionnaires de la Société du 19 juillet 2013 puis du 24 mai 2016 et a fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société (cf. le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées en section 9).

Les prestations rendues par la Société HM Conseils au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance et de conseil à la Société comprenant, à titre d'exemple, la préparation et la définition des différents budgets de la Société, la définition de la stratégie de la Société et sa mise en œuvre en vue du déploiement de ses activités aux Etats-Unis, l'identification et la sélection des banques d'affaires dans la perspective de l'introduction en bourse et des augmentations de capital de la Société réalisées au mois de novembre 2016 et novembre 2017 et la préparation de la documentation afférente à ces projets.

Depuis le mois d'octobre 2015, les prestations sont rendues par HM Conseils sur la base d'un forfait mensuel de 9.000 € hors taxes. Ce forfait s'élevait auparavant à 5.000 € hors taxes.

A la Date du rapport et depuis le 1^{er} janvier 2017, la Société a encouru au titre de ce contrat :

- des honoraires sur l'année 2017 pour un montant de 108.000 € hors taxes,
- des honoraires sur l'année 2018 pour un montant de 108.000 € hors taxes,

Le contrat ci-dessus a pris fin le 31 décembre 2018.

8.3. DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les résolutions d'émission approuvées par les assemblées générales du 24 mai 2016, du 22 mai 2017 et du 25 mars 2019 en vigueur à la date du rapport sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Assemblée générale à caractère mixte du 24 mai 2016			
Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois / 24 juillet 2019	432.123 actions Se référer au (2)	Se référer au (1)
Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	38 mois / 24 juillet 2019	107.364 actions et dans la limite de 10% du capital existant au moment de l'attribution Se référer au (2)	

(1) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil au jour où l'option est consentie par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché ou sur cette bourse de valeurs le jour précédant celui de la décision du conseil d'attribuer les options. Cependant, le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer les options ;

(2) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions, des attributions gratuites d'actions et de l'exercice des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est de 539.487.

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2017			
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois / 22 juillet 2019	813.002,30 € (1)	-
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois / 22 juillet 2019	542.001,55 € (1)	Se référer au (2)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an,	26 mois / 22 juillet 2019	542.001,55 € (1) et dans la limite de 20% du capital social existant à la date de l'opération et par an	Se référer au (2)

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)			
Autorisation consentie au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale	26 mois / 22 juillet 2019	dans la limite de 10% du capital social par an	Se référer au (3)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois / 22 juillet 2019	15% de l'émission initiale (1) (4)	Même prix que l'émission initiale
Délégation consentie au conseil à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société.	26 mois / 22 juillet 2019	542.001,55 € (1)	-
Délégation consentie au conseil à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	26 mois / 22 juillet 2019	542.001,55 € et dans la limite de 10% du capital social par an (1)	-
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois / 22 juillet 2019	108.500 €	-

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 813.002,30 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 10.000.000 € (sauf en ce qui concerne la délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société pour laquelle le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder 20.000.000 €) ;

(2) Le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 25%, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus ;

(3) Dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'opération) par période de 12 mois, le conseil pourra déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital émises, selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%, étant rappelé qu'il ne pourra en tout état de cause être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société à la date d'émission des actions concernées,
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini au paragraphe ci-dessus ;

(4) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret.

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019			
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois / 25 mai 2021	1.763.328,00 €	-
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois / 25 mai 2021	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (2)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois / 25 mai 2021	1.763.328,00 € (1) et dans la limite de 20% du capital social existant à la date de l'opération et par an	Se référer au (2)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois / 25 mai 2021	15% de l'émission initiale (1) (3)	Même prix que l'émission initiale
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes	18 mois / 25 septembre 2020	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (4)
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une seconde catégorie de personnes	18 mois / 25 septembre 2020	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (4)
Délégation consentie au conseil en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	18 mois / 25 septembre 2020	1.763.328,00 €	Se référer au (4)

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une quatrième catégorie de personnes	18 mois / 25 septembre 2020	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (4)
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une cinquième catégorie de personnes	18 mois / 25 septembre 2020	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (4)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois / 25 mai 2021	140.000,00 €	-
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des salariés adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise	18 mois / 25 septembre 2020	51.000,00 € (1)	Se référer au (5)

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 1.763.328,00 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 20.000.000 € (sauf en ce qui concerne la délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société pour laquelle le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder 20.000.000 €) ;

(2) Le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 25%, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus ;

(3) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret ;

(4) Le prix d'émission des actions émises en vertu de cette délégation déterminé par le conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 25 %, en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance ; étant précisé que (i) dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission des actions susceptibles de résulter de leur exercice, de leur conversion ou de leur échange pourra le cas échéant être fixé, à la discrétion du conseil d'administration, par référence à une formule de calcul définie par celui-ci et applicable postérieurement à l'émission desdites valeurs mobilières (par exemple lors de leur exercice, conversion ou échange) auquel cas le prix d'émission minimum susvisé pourra être apprécié, si le conseil le juge opportun, à la date d'application de ladite formule (et non à la date de fixation du prix de l'émission), et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le conseil d'administration a fait usage des délégations susvisées et des délégations en vigueur à cette période, consenties par l'assemblée générale du 22 mai 2017, ainsi qu'il suit :

7 mars 2018 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 24^{ème} résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2017 et a décidé de procéder à l'émission à titre gratuit de 500 bons d'émission d'obligations convertibles au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un maximum de 500 obligations convertibles (« OC ») d'un montant maximum de 5 M€. Le même Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'émission de 100 OC représentant un montant maximum nominal total de 1.000.000 euros, dans les conditions décrites ci-dessous :

Elles ont une valeur nominale de 10.000 € chacune et sont souscrites au pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OC non converties devront être remboursées, à l'exception de la dernière tranche d'OC qui sera potentiellement émise (pour cette dernière, si au bout de 12 mois certaines OC sont encore en circulation, leur maturité sera automatiquement prolongée de 6 mois supplémentaires, à l'issue desquels toute OC encore en circulation sera automatiquement convertie en actions⁶).

Les OC pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OC ;

« Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OC représente (valeur nominale d'une OC) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OC concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OC concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

⁶ Le prix de conversion sera alors égal au plus élevé de (i) 80% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date de conversion automatique et (ii) 75% de la moyenne des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes des cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion automatique.

9 novembre 2018 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consentie aux termes de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2017 et a décidé de procéder à l'émission, au profit de NICE & GREEN de 16 obligations convertibles en actions ordinaires (les « OCAPI ») numérotées de 1 à 16 représentant un montant nominal total de 800 000 € dans les conditions suivantes et selon le calendrier suivant :

Périodes	Montant total de la période
12 novembre 2018 au 31 décembre 2018	200 000€
3 janvier 2019 au 31 janvier 2019	200 000€
1 ^{er} février 2019 au 28 février 2019	200 000€
1 ^{er} mars 2019 au 31 mars 2019	200 000€

NICE & GREEN dispose également d'une option lui permettant de solliciter de la Société qu'elle émette à son profit, à tout moment jusqu'au 31 mars 2019, une tranche complémentaire de 4 OCAPI pour un montant total de 200 000€.

Les OCAPI ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligatoire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour).
 - Modalité de remboursement en numéraire : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligatoire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI seront cédées.

Chaque fois que requis, les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

8.4. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

8.4.1. Conseil d'administration

Le nombre de réunions du conseil d'administration tient compte des différents évènements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 11 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 96,4 %. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le conseil d'administration de la Société s'est également réuni 10 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 96,7 %.

Administrateur	Taux de présence aux réunions de l'exercice 2018
Jean-Gérard Galvez	100,0%
Ludovic Lastennet	100,0%
Paula Ness Speers	81,8%
Jan Egberts	100,0%
Mary Shaughnessy	100,0%

Les administrateurs peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de leur participation à des comités spécialisés.

Un règlement intérieur a été adopté le 11 avril 2013 puis modifié le 7 juin 2013 et le 31 janvier 2017 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

La Société considère qu'elle dispose en la personne de Paula Ness Speers, Jan Egberts et Mary Shaughnessy de 3 administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext publié en septembre 2016 dans la mesure où Paula Ness Speers, Jan Egberts et Mary Shaughnessy :

- n'ont pas été, salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la Société, ni salariés ou mandataires sociaux dirigeants de l'une des sociétés du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années;
- n'ont pas été, au cours des deux dernières années, et ne sont pas en relation d'affaires significative avec la Société ou du Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier etc...);
- ne sont pas actionnaires de référence de la Société ou détiennent un pourcentage de droit de vote significatif ;

- n'ont pas de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'ont pas été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

8.4.2. Comités spécialisés

8.4.2.1. Comité d'audit

COMPOSITION

Le 8 janvier 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité d'audit pour une durée illimitée et de cesser de remplir lui-même le rôle de comité d'audit conformément aux dispositions du code de commerce.

Les principaux termes du règlement intérieur du comité d'audit sont décrits ci-dessous.

Aux termes de ce règlement, le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A la date du rapport, les membres du comité d'audit sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ; et
- Mary Shaughnessy, administrateur.

8.4.2.1.1. Attribution

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission par rapport à la Société, de façon indépendante vis-à-vis de la direction du Groupe.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

8.4.2.1.2. Fonctionnement

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

8.4.2.1.3. Rapport

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

8.4.2.2. Comité des rémunérations

8.4.2.2.1. Composition

Le comité des rémunérations dont les membres ont adopté un règlement intérieur, modifié par décision du conseil d'administration en date du 7 juin 2013, tel que décrit ci-dessous est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date du rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ;
- Mary Shaughenssy, administrateur ; et
- Paula Ness Speers, administrateur.

8.4.2.2.2. Attributions

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;

- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ; de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

8.4.2.2.3. Modalités de fonctionnement

Le comité des rémunérations se réunit selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2018 et une fois au cours de l'exercice 2017.

8.4.2.2.4. Rapports

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

9. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

INKIPIO AUDIT
19, rue des Tuiliers
69003 Lyon
S.A.S. au capital de € 300.000
955 508 403 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Implanet

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les éléments de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société HM Conseils

Personne concernée

M. Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration de votre société et gérant de la société HM Conseils.

Nature et objet

Convention de consultant conclue le 31 mars 2010 entre votre société et la société HM Conseils. La rémunération mensuelle forfaitaire a été portée à € 9.000 hors taxes à compter du 1^{er} octobre 2015.

Modalités

En rémunération de ces prestations de consulting, votre société a encouru des honoraires pour un montant de € 108.000 hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Lyon et Bordeaux, le 29 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

INKIPIO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Clément Albrieux

Jean-Pierre Caton

Laurent Chapoulaud

